

MENTION COMPLÉMENTAIRE
TÉLÉBILLETTERIE ET SERVICES VOYAGES

E2 : ÉPREUVE TECHNOLOGIQUE

Durée : 3 heures 30

Coefficient : 4

L'usage de la calculatrice est autorisé.

Sont autorisées toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimantes.

Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

Document à rendre avec la copie :

Annexe 9.....Page 32/32

*Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 32 pages numérotées de 1/32 à 32/32*

THAÏLANDE

Vous travaillez à l'agence Plaisir Évasion qui se situe à Paris.

Nous sommes le 7 septembre 2006. M. et Mme DURAND et leurs amis M. et Mme BOUVAREL, clients fidèles de votre agence, s'adressent à vous pour l'organisation de leurs futures vacances qui dureront environ dix jours. Cette fois-ci, ils désirent partir en Asie, continent qu'ils ne connaissent pas encore.

Pour le premier voyage de vos clients en Asie, vous leur conseillez la Thaïlande. Votre choix se porte sur la brochure *Asia Toute l'Asie en voyage individuel sur mesure*.

Les souhaits de vos clients sont les suivants :

- Départ le 7 novembre 2006 ; vol A/R Paris/Bangkok avec Thai International (TG) et vols domestiques avec Thai Airways-transferts aéroport/hôtel à prévoir
- Voiture particulière avec chauffeur-guide local (uniquement lors des excursions)
- Hébergement en chambre double avec petit-déjeuner dans des établissements de la meilleure catégorie possible
- Visites (si excursion d'une demi-journée, préférence le matin, après-midi libre dans la mesure du possible sauf mention contraire) dans l'ordre indiqué ci-dessous :

*** Bangkok** (déterminer le choix de l'hôtel) :

- Le jour de l'arrivée, visite du cœur de la capitale et de la ville chinoise l'après-midi.
- Les jours suivants :
 - Excursions couplées dans une seule journée : Bangkok aux fourneaux et klongs de Thonburi
 - Damnoen Saduak/Rivière Kwai
 - Temples/Pagodes
 - Itinéraire « Destination sérénité » au Baan Dvara Prateep (maison d'hôtes) pour la méditation et le bien-être. A la fin de l'itinéraire, départ pour Chiang Mai

*** Chiang Mai** à l'hôtel The Chedi :

- Doi Suthep
- Dîner Khan Toké et spectacle de danses
- Camp de travail des éléphants
- Départ en fin de journée pour Phuket

*** Phuket** à l'hôtel Banyan Tree :

- Découverte de Phuket (l'après-midi)
- Baie de Phang Nga
- Journée libre. En fin de journée transfert à l'aéroport de Bangkok et départ pour Paris le jour même.

Assurance multirisques pour M. et Mme DURAND. M. et Mme BOUVAREL sont titulaires d'une carte Visa Premier (annexe 7, cinq pages).

TRAVAIL À FAIRE

Chacune des parties étant indépendante, veuillez les traiter en utilisant quatre copies séparées.

1. TECHNIQUES D'AGENCE

- 1.1. Élaborez le schéma programme du voyage en Thaïlande de vos clients (annexe 9 à compléter et à rendre avec la copie) en mentionnant les horaires A/R du vol international.
- 1.2. Faites le devis détaillé des prestations et calculez le prix de vente total pour chaque couple, assurance incluse.
- 1.3. En cas d'annulation, citez les conditions requises pour bénéficier d'un remboursement. Précisez les modalités de remboursement pour chaque couple.

2. CONNAISSANCE DES DESTINATIONS ET DES PRODUITS TOURISTIQUES

- 2.1. Expliquez en quoi la Thaïlande est une destination idéale pour une première découverte de l'Asie.
- 2.2. Donnez trois arguments de vente pour ce produit.
- 2.3. Indiquez les conditions climatiques dans lesquelles va se dérouler ce voyage.
- 2.4. Précisez les formalités de police et de santé.
- 2.5. Développez trois principaux attraits touristiques de Chiang Mai.
- 2.6. Conseillez à vos clients quatre souvenirs à rapporter de Thaïlande.

3. DROIT

Vous avez utilisé la brochure Asia pour établir votre cotation.

- 3.1. Citez six informations obligatoires qui doivent figurer dans une brochure.
- 3.2. Sous quelles conditions le vendeur peut-il majorer le prix initialement fixé dans le contrat de vente ? Citez un exemple d'actualité récente.

4. ÉCONOMIE

Sur la base de l'annexe 8 et de vos connaissances personnelles, répondez de façon concise et structurée aux questions suivantes :

- Indiquez les trois pays d'Asie du Sud-Est les plus touchés par la baisse du tourisme français depuis le tsunami qui a eu lieu en décembre 2004.
- Énoncez les solutions, pour relancer la fréquentation touristique, mises en œuvre par les tours-opérateurs d'une part et d'autre part par les professionnels de ces pays.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 :** Calendrier (1 page)
- Annexe 2 :** Carte de la Thaïlande (source : office de tourisme de Thaïlande) (1 page)
- Annexe 3 :** Présentation de la Thaïlande (source : office de tourisme de Thaïlande) (5 pages)
- Annexe 4 :** Page écran disponibilités AMADEUS (1 page)
- Annexe 5 :** Extraits de la brochure Asia « Toute l'Asie en voyage individuel sur mesure »
(12 pages)
- Annexe 6 :** Plaisir Évasion : tarifs des frais d'agence (1 page)
- Annexe 7 :** Extrait des garanties liées à la carte bancaire Visa Premier (5 pages)
- Annexe 8 :** Extrait de *l'Echo touristique* du 06/01/2006 « Un an après le tsunami, les Français se font attendre » (2 pages)
- Annexe 9 :** Schéma programme (à compléter et à rendre avec la copie) (2 pages)

2006

Plaisir Evasion

Votre agence-conseil pour
tous vos déplacements loisirs
ou affaires

Janvier	m	m	j	V	s	d
1					1	8
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Avril	m	m	j	V	s	d
1					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Mai	m	m	j	V	s	d
1					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Octobre	m	m	j	V	s	d
1					1	8
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Janvier	m	m	j	V	s	d
1					1	8
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

Mai	m	m	j	V	s	d
1					1	8
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril	m	m	j	V	s	d
1					1	8
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Novembre	m	m	j	V	s	d
1					1	8
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mars	m	m	j	V	s	d
1					1	8
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Juin	m	m	j	V	s	d
1					1	8
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Septembre	m	m	j	V	s	d
1					1	8
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Décembre	m	m	j	V	s	d
1					1	8
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

6, place de la Madeleine
75008 Paris

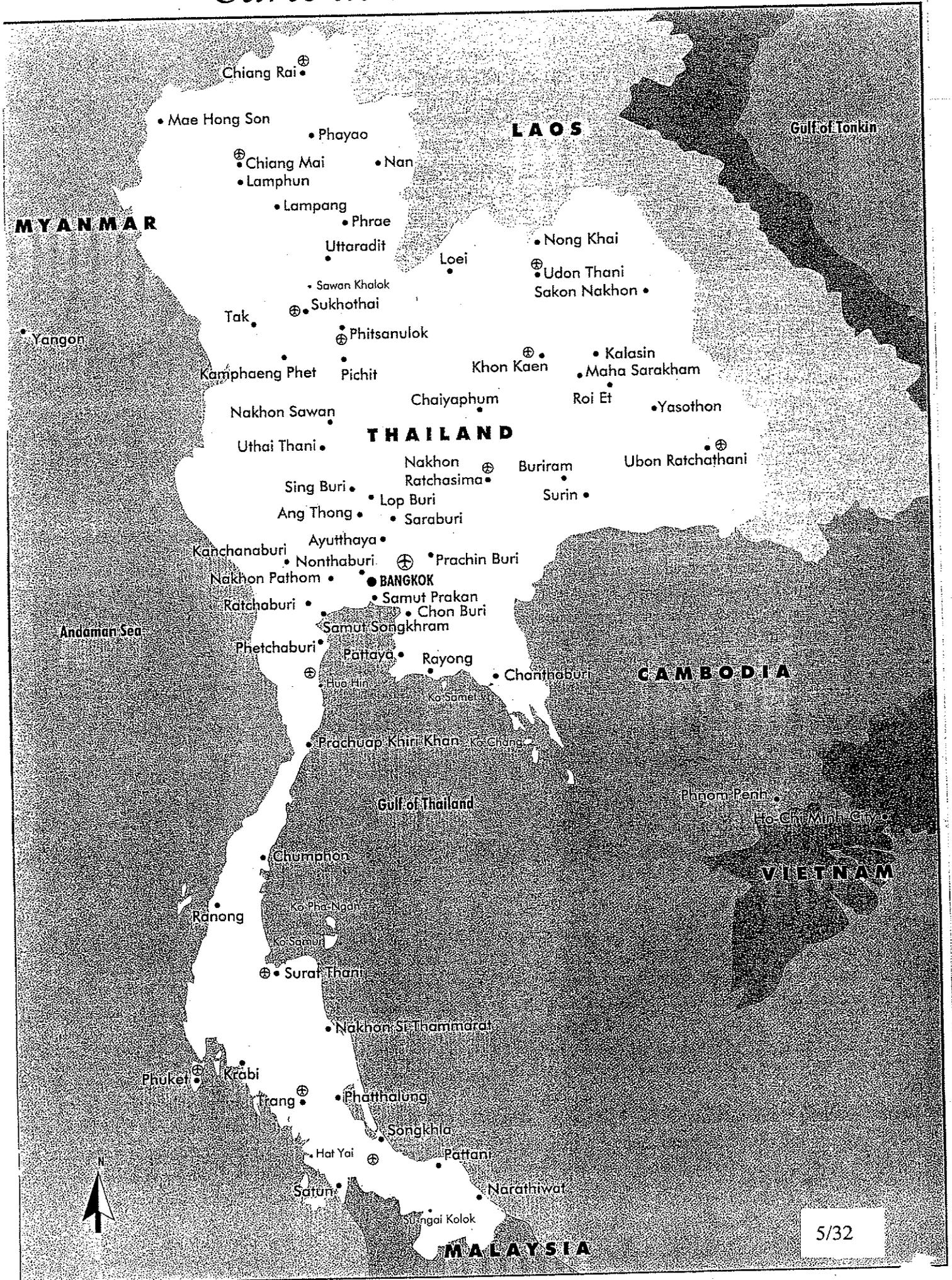
Téléphone : 01 05 32 03 15

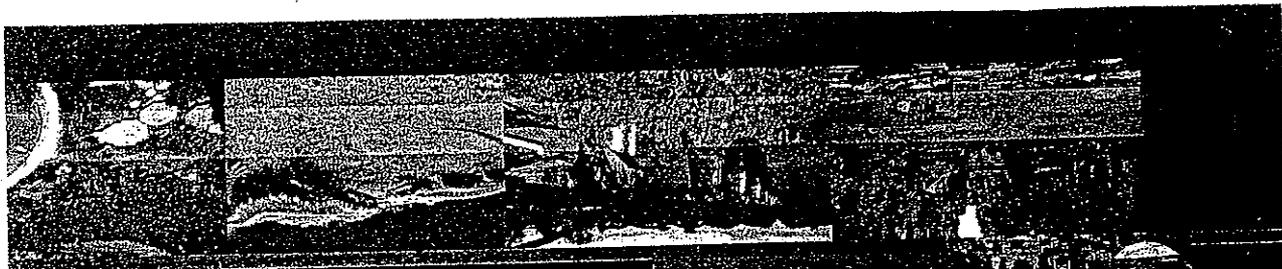
Télécopie : 01 05 32 17 25

Message : accueil@plaisirevasion.fr

Lic. 075 950 027 - APS - RCP Generali
TVA intracommunautaire:FR 38364311643
RCS 306 589 153 B Paris

Carte de la Thaïlande





Passeport/Visa

Passeport en cours de validité au moins 6 mois à compter de la date d'entrée dans le pays.
Le visa n'est pas nécessaire pour un séjour inférieur à 30 jours.



Vol

Environ 11h30 de Paris en vol direct.



Santé

Aucune vaccination obligatoire. Un traitement antipaludéen est recommandé en cas de voyage en forêts et dans les parcs nationaux. L'eau du robinet est propre et potable dans plusieurs régions mais les thaïlandais ne boivent pas d'eau du robinet.



Monnaie et change

1 € = 39,36 bahts 1 baht = 0,025 €

Chèques de voyage en dollars ou euros échangés dans les banques et chez les changeurs.
Dans les hôtels commissions supplémentaires (quand ils acceptent de changer).
Cartes de Crédit : Visa, American express, Diners, Carte Blanche, Mastercard.



Electricité

Le courant est de 220 volts (50 cycles) dans tout le pays. Il existe plusieurs types de prises, mais les hôtels peuvent vous procurer des adaptateurs en cas de nécessité.



Heures locales

La Thaïlande a 6 h d'avance sur Paris l'hiver et 5 h en été.



Téléphone

- Pour téléphoner en Thaïlande depuis la France, composer 00 + 66 + indicatif de la ville + le numéro de téléphone.
- Pour téléphoner en France depuis la Thaïlande, composer 001 + 33 + indicatif de la ville + le numéro de téléphone.



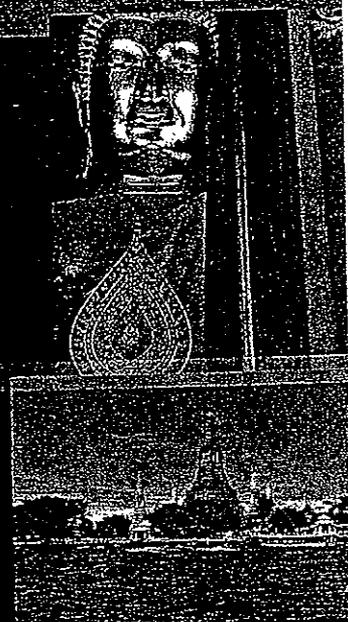
Adresses utiles

Office National du Tourisme de Thaïlande
 90 avenue des Champs Elysées 75008 Paris
 Tél. : 01 53 53 47 00 Fax : 01 45 63 78 88
 E-mail : tatpar@wanadoo.fr
 Web-Site : www.tourismethaifr.com
 Heures d'ouvertures : 9h30-17h30 du lundi au vendredi



Consulat de Thaïlande

8 rue Greuze 75116 Paris
 Tél. : 01 56 26 50 50
 Heures d'ouvertures : 9h30-12h00 et 14h30-17h30
 du lundi au vendredi



Le Climat

	Bangkok (en °C)	Chiang Mai (en °C)	Phuket (en °C)	Samui (en °C)
Janvier	Soleil 20/32	Soleil 13/29	Soleil 23/32	Soleil 23/32
Février	Soleil 22/33	Soleil 15/32	Soleil 24/33	Soleil 24/33
Mars	Soleil / Chaud 21/34	Soleil / Chaud 17/35	Soleil / Chaud 24/33	Soleil / Chaud 24/33
Avril	Soleil / Chaud 25/35	Soleil / Chaud 22/36	Soleil / Chaud 25/33	Soleil / Chaud 25/33
Mai	Soleil / Chaud 25/34	Soleil / Chaud 23/34	Soleil / Chaud 25/33	Soleil / Chaud 25/33
Juin	Soleil / Chaud 24/32	Soleil / Chaud 23/32	Soleil / Chaud 24/31	Soleil / Chaud 25/33
Juillet	Soleil / Pluie alternée 24/32	Soleil / Pluie alternée 23/31	Soleil / Pluie alternée 24/31	Soleil / Chaud alternée 24/31
Août	Soleil / Pluie alternée 24/32	Soleil / Pluie alternée 23/31	Soleil / Pluie alternée 24/31	Soleil / Chaud 24/31
Septembre	Pluie tropicale 24/32	Pluie tropicale 23/31	Pluie tropicale / Soleil 24/31	Soleil / Chaud 24/31
Octobre	Pluie tropicale 24/31	Pluie tropicale 23/31	Pluie tropicale / Soleil 24/31	Pluie tropicale / Soleil 24/31
Novembre	Soleil 22/31	Soleil 19/30	Soleil 24/31	Pluie tropicale / Soleil 24/31
Décembre	Soleil 20/31	Soleil 15/28	Soleil 24/31	Pluie tropicale / Soleil 24/31

Bangkok

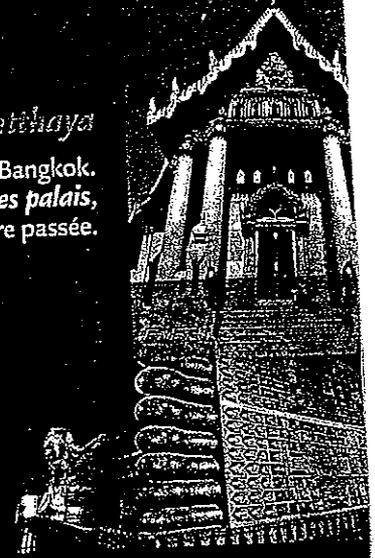
La superficie de Bangkok dépasse les 1500 km² et compte une population de 6 millions d'habitants. Les principaux centres d'intérêt touristiques comprennent les temples bouddhiques, les palais, les intemporelles scènes des canaux et rivières, les danses classiques, une vie nocturne presque légendaire et de nombreux centres commerciaux où l'on trouve soies thaïlandaises, cotons, pierres précieuses et beaucoup d'artisanat apprécié dans le monde entier.

Ayutthaya

L'ancienne capitale, Ayutthaya, est située à 70 km au nord de Bangkok. On y trouve les ruines de ses temples et de ses palais, qui soigneusement préservées, témoignent de sa gloire passée.

Kanchanaburi

Kanchanaburi est située à 130 km à l'ouest de Bangkok : 2 heures par la route ou par train. On y trouve le célèbre "Pont de la Rivière Kwai". On y découvre les collines et rivières de la pittoresque province de Kanchanaburi. Le rafting et une promenade le long de la rivière vous donneront l'occasion d'admirer la flore et la faune exotiques. C'est une destination idéale pour l'éco-tourisme.



Chiang Mai

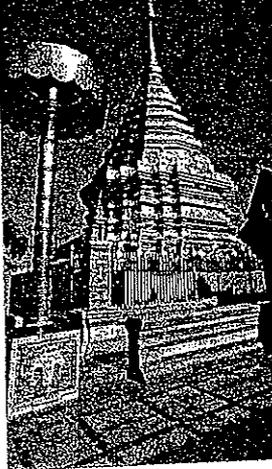
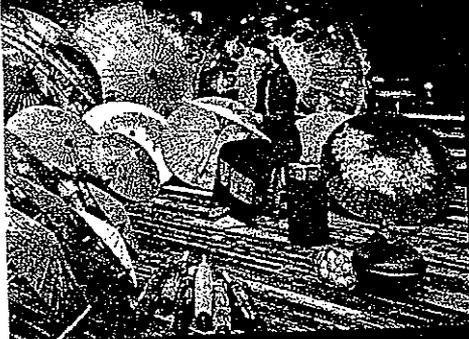
Chiang Mai, située à 700 km au nord de Bangkok, se trouve à moins d'une heure de vol ou par voyage de nuit en train-couchette de Bangkok. Chiang Mai est la capitale de l'artisanat thaï. On peut visiter le "village des ombrelles" à Bo Sang et suivre la route de San Kamphaeng, pour découvrir les tissages artisanaux, les céladons, les laques et bien d'autres objets fabriqués dans la région. On peut aussi visiter plusieurs temples historiques qui se trouvent dans le périmètre de la vieille ville. Le plus célèbre de tous est le Wat Phrathat Doi Suthep qui date du XIV^e siècle.

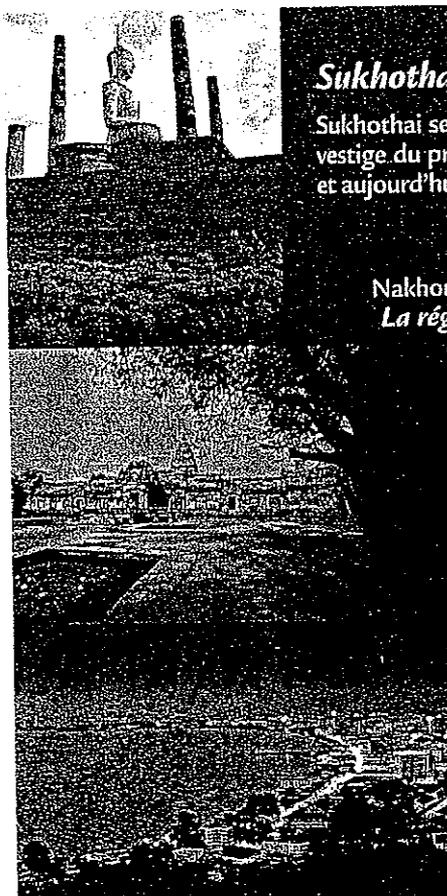
Chiang Rai

En continuant vers le nord, vous arriverez à Chiang Rai, la porte ouvrant sur les villages et les collines environnantes. Et toujours plus au nord, vous découvrirez, sur le Mékong, le lieu où les frontières de la Thaïlande, du Laos et de Myanمار (Birmanie) se rejoignent : c'est le Triangle d'Or.

Mae Hong Son

Mae Hong Son se trouve à l'ouest de Chiang Rai, complètement encerclée par les montagnes. On peut faire une randonnée à dos d'éléphant à travers la jungle, se promener en bateau sur la Rivière Pai et visiter les villages tribaux.





Sukhothai

Sukhothai se trouve entre le nord et les plaines centrales, vestige du premier royaume thaïlandais indépendant et aujourd'hui Site classé *Patrimoine Mondial par l'UNESCO*.

Korat et le Nord-Est

Nakhon Ratchasima ou Korat et ses environs sont également chargés d'histoire. *La région faisait partie de l'empire Khmer*, comme en témoignent les temples de Phimai et de Phnom Rung dont l'architecture est typiquement Khmer. Pour les amoureux de la nature, le Parc National Khao Yai est l'un des 60 parcs protégés de Thaïlande.

Le nord-est est également réputé pour ses festivals et ses traditions colorées. *La Fête des Eléphants* qui a lieu au mois de novembre à Surin est un spectacle très amusant. Bien qu'ils ne soient pas aussi bien équipés pour recevoir les touristes que dans d'autres régions, les gens du nord-est compensent largement ce manque par leur hospitalité chaleureuse et leur nature enjouée.

Pattaya

Pattaya est *la station balnéaire* la plus proche de Bangkok. Elle se trouve au sud-est de la capitale. On s'y rend en moins de deux heures. Vous y pratiquerez tous les sports nautiques, l'équitation, le karting, le tennis et le golf, combinés aux attractions de la ville - shopping, restaurants, loisirs et hébergement de qualité. Autres excursions dans les environs : Ko Lan, Ko Samet et un peu plus bas, Rayong et Trat, réputées pour leurs longues plages désertes, leurs îles paisibles et leurs parcs nationaux.

Hua Hin et Cha-Am

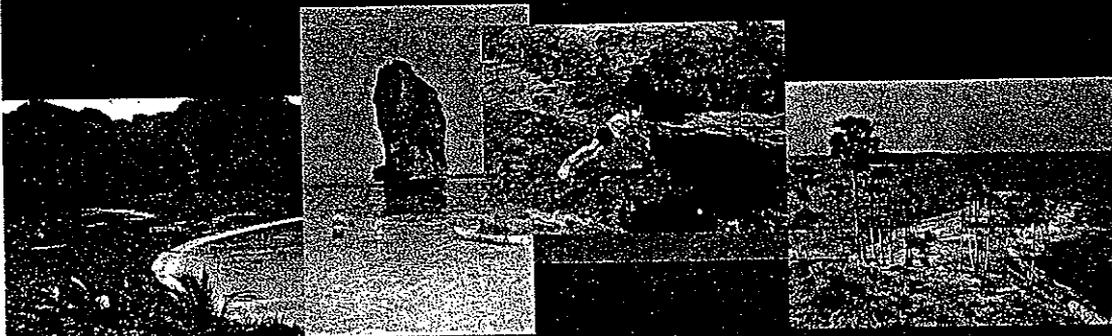
De l'autre côté du Golfe du Siam se trouvent les stations balnéaires tranquilles de Hua-Hin et Cha-Am. Toutes deux disposent d'excellents parcours de golf et le Parc National de Kaeng Krachan permet de découvrir la jungle.

Phuket

Phuket est l'île la plus vaste de Thaïlande, se trouve dans la Mer d'Andaman et se situe à 867 km au sud de Bangkok. Phuket offre tous les avantages pour passer des vacances mémorables en proposant des hébergements de luxe, de nombreuses activités nautiques et beaucoup d'occasions d'explorer les îles voisines : Phi-Phi, Similans, Lanta, Ngai, Rok Nok, Rok Nai etc.

Samui

Située à 650 km au sud de Bangkok, et à 84 km à l'est de Surat Thani, l'île de Samui est un endroit particulièrement tranquille. *Les plus belles plages de Samui se trouvent sur les côtes nord et est*, les plus appréciées étant celles de Chaweng et Lamai, où l'on peut généralement trouver de jolis hôtels. Bo Phut et Mae Nam sont aussi d'autres plages réputées. On peut aussi visiter le Parc National d'Angthong, qui comprend près de 40 îles situées à deux heures de bateau au nord-ouest de Ko Samui.



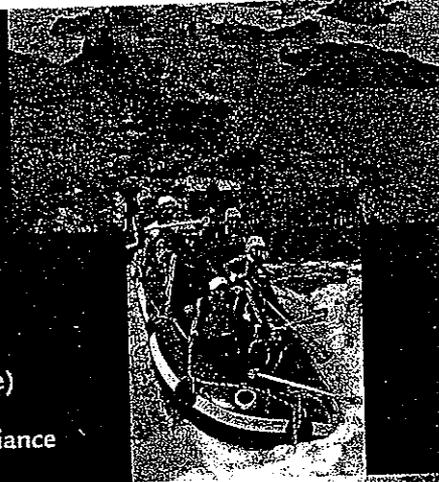


Activités touristiques

Spa et bien-être

Quelques-uns des plus somptueux SPA (Centres de remise en Forme) se trouvent en Thaïlande. Les SPA de Thaïlande offrent aux visiteurs un environnement splendide, des jardins magnifiques dans une ambiance de sereine philosophie.

Les traitements vont depuis les anciennes méthodes orientales de relaxation jusqu'aux thérapies européennes de rajeunissement. Plusieurs grands hôtels, en Thaïlande, offrent de tels services. Les SPA les plus connus sont à Bangkok, Hua-Hin, Phuket, Samui et Chiang Mai.



Porte d'accès vers l'Indochine

La Thaïlande propose une large gamme d'itinéraires vers les principales attractions touristiques des pays voisins ; le Myanmar (Birmanie), le Laos, le Cambodge, le Vietnam et la Chine. Tous ces itinéraires partent de Bangkok, du nord ou du nord-est de la Thaïlande. La plupart de ces itinéraires durent de sept à dix jours.



La cuisine Thaïlandaise

La richesse de la cuisine thaïlandaise réside dans sa variété et dans la diversité de ses saveurs : des curry riches et des soupes acidulées, des salades aigre-doux, des plats de viandes et de légumes sautés et des fruits de mer succulents. Tous ces plats sont largement accompagnés de riz parfumé. Chaque pays a ses propres spécialités régionales.

A Chiang Mai, par exemple, un "Khan Toke" ou dîner traditionnel du nord est constitué de cinq plats servis dans de jolis bols sur une table basse en laque autour de laquelle les invités sont assis par terre. A Phuket et Pattaya, les homards et les crabes frais sont de rigueur.



AN07NOVPARBKK

** AMADEUS AVAILABILITY - AN ** BKK BANGKOK.TH 292 TU 07NOV

0000
 ** WI WESTIN GRANDE SUKHUMVIT *** NEXT TO SUBWAY/SKYTRAIN **
 ** BEST RATES FOR YOUR CLIENT/10PCT CMSN FOR YOU >HAWIBKK446

1	TG 931 F9 A9 P9 C9 D9 J9 Z5 /CDG 1 BKK 1 1330 0630+1 0/744	11:00
	Y9 B9 M9 H9 Q9 T9 S9 V9 WO	
2	AF 166 J9 C9 D9 19 Z9 Y9 B9 /CDG2C BKK 2 23151630+1EO/343	11:15
	K9H9W6T9V9L9GRUR	
3	LH4227 C9 D9 Z9 Y9 B9 M9 H9 /CDG 1 FRA 1 1835 1955 E0/320	
	Q9 V9.W9 U9 S9 G9 K9 L9	
	TG 923 F9 A9 P9 C9 D9 J9 Z9 /FRA 1 BKK 1 2115 1255+1EO/744 UP	12:20
	Y9 B9 M9 H9 Q9 T9 S9 V9 W9	
4	AF2418 C9D4Z2Y9S9B9K9/CDG2DFRA2 1825 1950 E0/318	
	R9 M9 H9 Q9 T9 V9 L9 U9 W9 E9 A9 N912 GR	
	TG 923 F9 A9 P9 C9 D9 J9 Z9 /FRA 1 BKK 12115 1255+1EO/744 UP	12:30
	Y9 B9 M9 H9 Q9 T9 S9 V9 W9	
5	AF2240 C9 D9 Z5 Y9 S9 B9 K9/CDG2F AMS 1830 1945 E0/735	
	H9T9V9R9M9Q9L9U9W9E9A9N9I2GR	
	KL877 J4S4 AMS BKK 2 2035 1310+1EO.74M	12:40

>

AN>18NOVBKKPAR

** AMADEUS AVAILABILITY - AN ** PAR PARIS.FR 315 SA 18NOV

0000

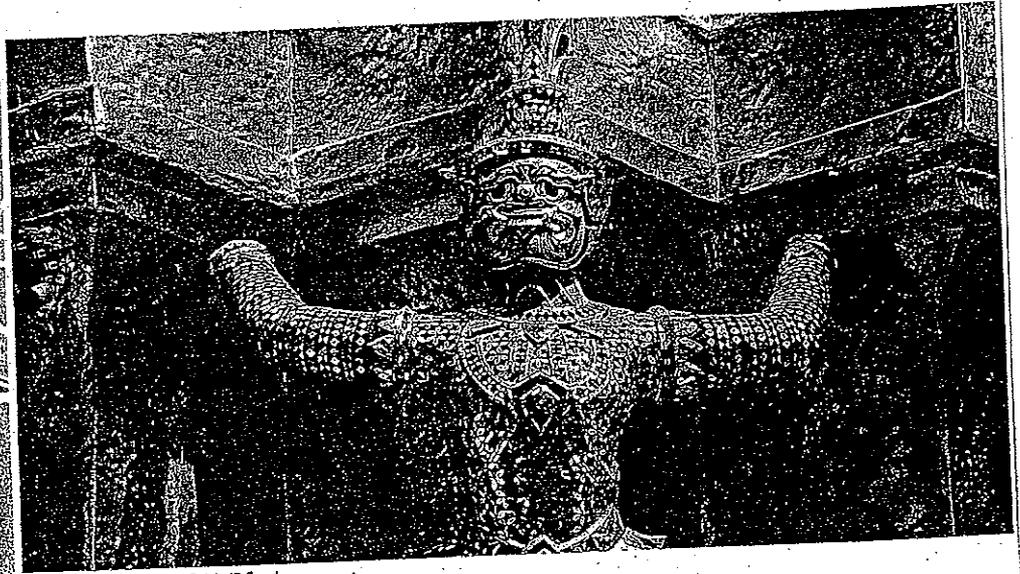
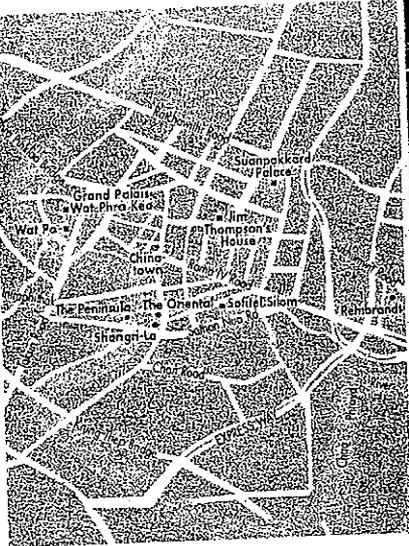
1	TG 930 F9 A9 P7 C9 D9 J9 Z4 /BKK 1 CDG 1 0005 0645 E0/744	12:40
	Y9 B9 M9 H9 Q9 T9 S9 V9 W9	
2	AF 161 J9C9D9I9Y9B9K9/BKK2CDG2C 2330 0620+1EO/343	12:50
	H9W6T9V9L9GRUR	
3	CI 065 F4 A4 C4 D4 Y7 B7 M7 BKK 2 AMS 0245 0840 E0.744	
	T7 K7 Q7 H7 NL LL XL WL	
	AF1241 C9 D9 Z5 Y9 S9 B9 K9/AMS CDG2F 0930 1045 E0/319	14:00
	H9 T9 V9 R9 M9 Q9 L9 U9 W9 E9 A9 N9 GR	
4	CI 065 F4 A4 C4 D4 Y7 B7 M7 BKK 2 AMS 0245 0840 E0.744	
	T7 K7 Q7 H7 NL LL XL WL	
	AF:KL2003 J4 C414 Z4 X4 S4 B4 AMS CDG2F 0930 1045 E0.319	14:00
	M4 H4 Q4 K4 L4 T4 E4 N4 V4	
5	TG 970 F8 A8 P7 C9 D9 J9 Z9 /BKK 1 ZRH M 0040 0640 E0/346	
	Y9 B9 M9 H9 Q9 T9 K9 S9 V9 W9	
	LX632 C9D9Z9J9Y9B9M9 ZRH CDG2B 0720 0845 E0/320	14:05
	H9 U9 G9 Q9 K9 V9 W9 E9	
6	TG:LX4301 F9 A9 C9 D9 Z9 J9 Y9 BKK 1 ZRH 0040 0640 0/346	
	B9 M9 H9 U9 G9 Q9 K9-V9 L9 T9	
	LX 632 C9D9Z9J9Y9B9M9 ZRH CDG2B 0720 0845 E0/320	14:05
	H9 U9 G9 Q9 K9 V9 W9 E9	

>

Choisissez un hôtel à Bangkok...

28

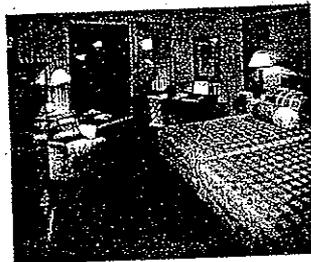
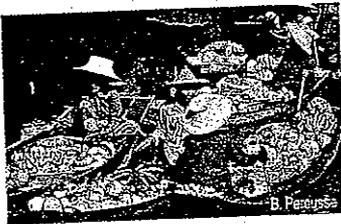
ACCÈS Thaïlande



Détail d'un temple du Grand Palais (P. Seux)

Bruits et lumières

Le circuit classique de visites commence par le Grand Palais et le Bouddha d'Émeraude du Wat Phra Keo. Ensuite le Bouddha couché du Wat Po et le temple de l'aube sur les rives de la Chao Phraya, le Wat Arun. Les marchés flottants et la vie des klongs se découvrent au fil de l'eau, à Damnoen Saduak, Lak Ha ou Thonburi. Avant de rejoindre pour une pause shopping les multiples boutiques des rues animées et colorées de Chinatown et de Silom road.



THE ORIENTAL

430 CH. - GRAND LUXE ★★★★★
PORTRAIT : l'un des hôtels les plus prestigieux d'Asie, mêlant tradition et élégance dans un cadre superbe au bord de la Chao Phraya. Chambres climatisées, élégamment décorées et très récemment renouvelées. 7 restaurants. Bars, boutiques. 2 piscines avec terrasse-solarium. Centre de fitness et spa magnifique avec des programmes personnalisés.
L'AVIS D'ASIA : un fleuron de l'hôtellerie thaïlandaise et mondiale où service et raffinement sont portés à la perfection.

THE PENINSULA

370 CH. - GRAND LUXE ★★★★★
PORTRAIT : un superbe hôtel moderne, situé au bord de la Chao Phraya et bénéficiant d'une très belle vue sur Bangkok. Vaste lobby ouvrant sur une terrasse-jardin. Grandes chambres climatisées, luxueusement décorées, avec vue sur la rivière et équipées de la toute dernière technologie. Salles de bains en marbre avec TV. 4 restaurants, bars, boutiques. Belle piscine avec solarium, centre de fitness, spa.
L'AVIS D'ASIA : pour amateurs de nouveauté et de luxe.

SHANGRI-LA

850 CH. - LUXE ★★★★★
PORTRAIT : en bordure de la Chao Phraya, un très bel hôtel de luxe, récemment rénové. Belles chambres avec vue sur le fleuve, bien équipées et climatisées. 6 restaurants. Bars, discothèque. Piscine au bord du fleuve, centre de fitness, magnifique spa, "Chi", avec une palette de soins et massages, tennis. Boutiques, accès direct au méro aérien.
L'AVIS D'ASIA : l'un des meilleurs hôtels de Bangkok : confort, luxe, service, le tout dans un cadre superbe.

ASIA PLUS

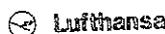
ASIA BANGKOK : UN BUREAU D'ACCUEIL AU CŒUR DE BANGKOK East West Siam : 183 Regent House, 15th Floor Rajdamri Road, Lumpini, Pathumwan, Bangkok 10330 Tel : (66-2) 651 91 0. Une équipe de Français installés en Thaïlande depuis près de 20 ans, amoureux du pays, qui assureront la coordination et la suivi de votre voyage. Une équipe de 30 guides francophones qui organiseront vos excursions, répondront à vos questions et reconfirmeront vos réservations.

ASIA PROPOSE ÉGALEMENT

THE SUKHOTHAI - 219 ch. - luxe
 Situé dans le quartier des ambassades, un très bel hôtel qui associe avec subtilité décoration zen et antiquités thotés. Chambres spacieuses et très bien équipées. 3 restaurants dont le renommé « Celadon », bars. Piscine, centre de fitness, spa. Boutiques. Quand luxe rime avec modernité...

ASIA INFO

Vols réguliers au choix à destination de Bangkok sur les compagnies :



SOFITEL SILOM

454 CH. - 1^{er} CAT. SUP. ★★★★★
PORTRAIT : au coeur du quartier shopping de Silom, un très bel hôtel, mêlant avec élégance, classicisme et modernité. Chambres climatisées très confortables et lumineuses, décorées dans un style asiatique contemporain. Toutes bénéficient d'une vue panoramique sur la ville. 4 restaurants. Bar à vins, salon de thé. Petite piscine, centre de fitness, très beau spa.
L'AVIS D'ASIA : le tout dernier fleuron de la chaîne Accor avec une grande qualité de service et une situation idéale pour découvrir Bangkok.

REMBRANDT

406 CH. - 1^{er} CAT. ★★★★★
PORTRAIT : hôtel moderne situé dans une petite rue calme, à proximité du quartier-shopping de Sukhumvit. Chambres confortables, bien équipées et climatisées. 3 restaurants, coffee-shop, bars. Piscine, centre de fitness et petit spa avec massages.
L'AVIS D'ASIA : bonne qualité de service et situation idéale pour un séjour-découverte. Un très bon rapport qualité-prix.



...l'ambiance tout à fait particulière de la cité thaïe, qui vous fait passer en un instant de la trépidation bruyante des grandes artères à la calme sérénité d'un marché aux fleurs où prospère une incroyable palette d'orchidées, ou aux effluves passées du labyrinthe d'échoppes de Chatuchak où s'affaîrent jeunes et vieux comme si le reste du monde n'existait pas.

... et partez à la découverte de la ville



Détail d'une fresque illustrant le Grand Palais (P. Seux)

CŒUR DE BANGKOK ET VILLE CHINOISE
(1/2 JOURNÉE)

Le scintillant Grand Palais, cœur symbolique de Bangkok et le très vénéré Bouddha d'Emeraude. Chinatown avec ses ruelles animées et multiples échoppes.

TEMPLES ET PAGODES
(1/2 JOURNÉE)

Visite de trois des plus beaux monuments parmi les centaines de temples qui ornent Bangkok, le Wat Traimit et son immense tête de Bouddha, le Wat Pho qui abrite un spectaculaire Bouddha couché puis le Wat Benchamabophit, en marbre de Carrare.

LES KLONGS DE THONBURI
(1/2 JOURNÉE)

Promenade en bateau dans le quartier de Thonburi, véritable labyrinthe de canaux animés par la vie au quotidien des thaïlandais. Visite du musée des barques royales et du Temple de l'Aube sur les rives de la Chao Phraya.

KLONGS ET MARCHÉS FLOTTANTS RURAUX
(1/2 JOURNÉE)

Découverte matinale des étonnants marchés flottants de Damnoen Saduak et de Lak Ma, où les paysans viennent vendre fruits et légumes depuis leurs embarcations dans un festival de sons et de couleurs.

LES PALACES D'ANTAN
(1/2 JOURNÉE)

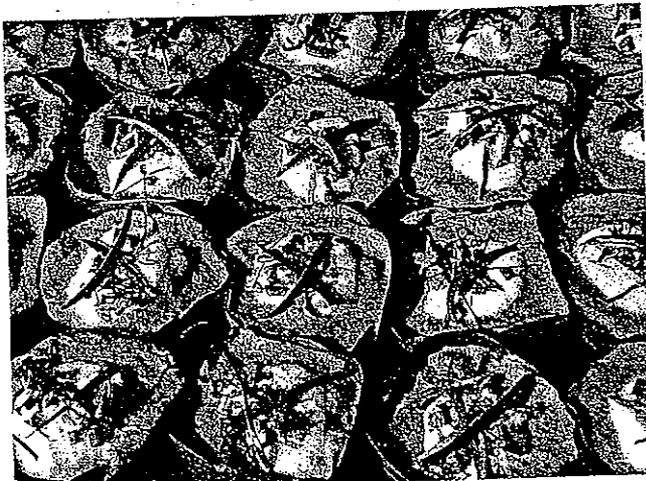
Visite de Suan Pakkad Palace, où les collections d'art du prince Svarga sont réunies dans un bel ensemble de villas traditionnelles, puis de Vinanmek, magnifique maison de teck qui fut la résidence d'été du roi Rama V.

DAMNOEN SADUAK ET LA RIVIÈRE KWAI
(1 JOURNÉE)

Tôt le matin, découverte du très coloré marché flottant de Damnoen Saduak, puis visite du cimetière de la 2^{ème} guerre mondiale et promenade en bateau sur la mythique rivière dans son bel écrin de forêt tropicale.

BANGKOK AUTREMENT

Deux expériences insolites



Saveurs thaïlandaises (P. Seux)

BANGKOK AUX FOURNEAUX
(1/2 JOURNÉE)

Une matinée de parfums et d'épices exceptionnelle. Elle débutera sur un marché local que vous rejoindrez en Sky Train. Là, votre professeur vous indiquera comment acheter les produits et ingrédients nécessaires à un repas thaï traditionnel. Puis, toujours en Sky Train, vous irez jusqu'à l'École de cuisine de l'Éléphant Bleu pour un cours théorique et pratique. Vous dégusterez vos œuvres et celles de votre mentor dans le restaurant de l'école avant de recevoir votre diplôme et un panier de produits locaux. (Dé)

BANGKOK À VÉLO
(1 JOURNÉE)

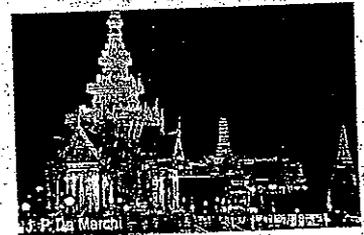
Une promenade en bicyclette à la portée de tous pour découvrir les faubourgs et la campagne environnant Bangkok. Sous la conduite d'un guide spécialisé, vous pédalerez calmement sur de petites routes peu fréquentées, avec de nombreux arrêts pour admirer les rizières, les plantations, la vie du fleuve et les scènes de la vie quotidienne. La promenade inclut les rafraîchissements et un excellent déjeuner thaï au bord de la rivière. Retour à Bangkok en minibus en début d'après-midi. (Dé)
Deux versions : l'une, avec une boucle de 15 km autour des quartiers de Nonthaburi et de la petite île de Koh Kret. L'autre, plus longue, 30 km, mais toute aussi bucolique autour du marché flottant de Damnoen Saduak et de la campagne environnante.

Carnet d'adresses

Asia partage avec vous ses adresses préférées

CÔTÉ SAVEURS

- **SalaDaeng Café** : pour une petite pause déjeuner, une adresse sympathique gérée par la célèbre maison Jim Thompson.
- **Mahanaga** : un joli décor pour un dîner romantique et toutes les saveurs d'une cuisine thaï fusion très tendance.
- **Blue Elephant** : cette magnifique maison traditionnelle sert d'écrin à une palette de saveurs thaïes authentiques.
- **Le Bamboo Bar** : pour une escapade jazzy dans le bar colonial du mythique hôtel Oriental.
- **Sirocco** : pour un dernier verre et une vue panoramique plongeante sur tout Bangkok illuminé.



CÔTÉ SHOPPING

- **Cocoon** : décoration d'intérieur contemporaine et objets traditionnels traités et détournés par un brillant designer thaï.
- **Anita Thai Silk** : toutes les soies, toutes les teintes, et une collection de grande qualité.
- **Mae Fah Luang Foundation** : une collection de vêtements et d'accessoires à base de magnifiques fibres naturelles, traitée dans un style épuré par les artisans du projet royal de Doi Tung.

CÔTÉ BIEN-ÊTRE

- **Being Spa** : une palette impressionnante de soins et massages dans un décor soigné, propice à la détente.
- **Ruen Nuad** : l'authenticité du vrai massage thaï en toute simplicité et convivialité.

TOUTES LES COORDONNÉES DE CE CARNET D'ADRESSES FIGURERONT DANS VOS DOCUMENTS DE VOYAGE.

Choisissez une maison d'hôtes et vivez Bangkok autrement



Accueil chaleureux et art de vivre à la thaïlandaise

Nous avons sélectionné ces trois adresses pour la personnalité de leurs hôtes et de leur décor. Mais chacune de ces maisons a une vision personnelle et unique de Bangkok à vous offrir, pour découvrir la Cité des Anges côté cœur.

MÉDITATION ET BIEN-ÊTRE



G. Imberly

VOTRE ITINÉRAIRE
NOUVEAU

① DESTINATION SÉRÉNITÉ

2 JOURS / 1 NUIT de Bangkok à Bangkok
départ quotidien

JOUR 1 : Départ de Bangkok le matin pour rejoindre le ponton d'embarquement. Un trajet de 15mn en bateau à moteur vous mènera au Baan Dvara Prateep. Installation et prise de contact avec l'équipe et sa passion, la relaxation. Première séance : initiation aux fondements de la relaxation pour un meilleur équilibre physique et mental. Déjeuner thaï et deuxième séance : comment se détendre en musique. Puis démonstration d'art floral et de tressage de feuilles de bananier, petite promenade autour de l'île jusqu'au marché local et détente jusqu'au dîner sur la terrasse, suivi d'une relaxation en musique. (Déj+Din)

JOUR 2 : Participez aux offrandes matinales que les habitants font aux moines qui passent en mini barques au lever du soleil, puis un peu de tai chi et le petit déjeuner. Promenade sur le marché et participation à la préparation du déjeuner. Dernière séance de relaxation avant de reprendre le chemin de Bangkok, remis à neuf ! (P.déj+Déj)

L'ESPRIT DU VOYAGE

Une pause hors du temps et loin du stress, un ressourcement paisible et décontracté.

Baan Dvara Prateep

Enveloppez-vous d'une "guirlande de sérénité"

Une atmosphère : le choix de la sérénité, comme l'indique le nom thaï de cette retraite attachante, se lit dans tous les détails du séjour. Ici, pas de téléphone ni de télévision, juste le bruit de la rivière qui murmure autour de l'île, les parfums de la cuisine qui mijote et le son assourdi de la vie quotidienne des gens du fleuve.

Une expérience : pendant votre séjour, il ne sera question que de paix et de zen. Les créateurs de l'endroit sont tous férus de méditation et vous initieront à leur démarche, au cours de leurs séances quotidiennes. Vous serez chaleureusement reçus dans la cuisine si vous désirez participer à la préparation des repas et noter quelques recettes. Vous pourrez aussi faire le tour de l'île à vélo, vous promener au bord de la Chao Phraya, ou lire en toute décontraction sur la terrasse de bois qui surplombe le fleuve.

Un lieu : ce petit bâtiment en L est bâti sur une île à 45 mn de la capitale et déjà loin de tout. Il offre 10 chambres identiques, sobres mais confortables, avec une petite salle d'eau et un balcon donnant sur la rivière.



G. Imberly



G. Imberly



G. Imberly

À vivre : fermer les yeux, respirer profondément, apprécier le bien-être, se retrouver...
... Join de tout.

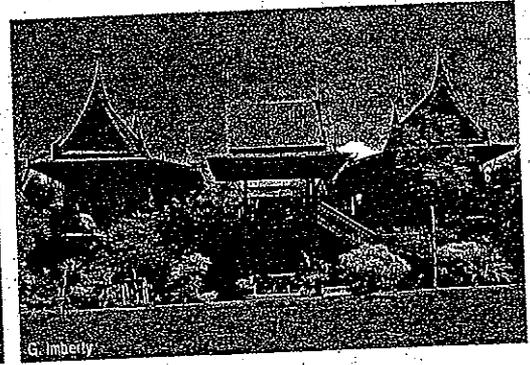
Thai House

Prenez le rythme d'une authentique maison thaïe

Une atmosphère : dans un faubourg aisé de Bangkok, il s'agit ici de s'inscrire dans la vie fluide de ceux qui ont choisi le décor traditionnel des villas en terrasse au bord des klongs et le rythme ancestral des bateaux et des marées du fleuve pour scander leur quotidien.

Un lieu : une vraie maison thaïe sur pilotis environnée d'un jardin touffu de palmiers, d'arbres fruitiers et de fleurs odorantes. Le toit en forme d'ailes repliées est typique du style d'Ayuthaya et a été travaillé par des artisans locaux. Il abrite 3 pavillons identiques, isolés par la végétation et rafraîchis à l'ancienne par une grande hauteur sous plafond et des ventilateurs. Les 9 chambres en bois de rose sculpté sont décorées avec goût d'artisanat. Elles sont reliées par une terrasse-salon nichée dans les bougainvilliers en surplomb du petit klong paisible qui mène à la maison. Les parties communes se partagent entre un vaste salon-salle à manger largement ouvert sur le jardin et une grande cuisine où bat le cœur social de la maison.

À vivre : marcher pieds nus sur les frais planchers de teck, regarder les barques qui glissent sans heurt sur le klong, écouter les murmures du temple voisin...



VOTRE ITINÉRAIRE

② ART DE VIVRE À BANGKOK

2 JOURS / 1 NUIT de Bangkok à Bangkok
départ quotidien

JOUR 1 : Départ de l'hôtel en voiture pour rejoindre le ponton d'embarquement d'où un bateau vous emmènera en 30 mn jusqu'à la maison familiale de vos hôtes. Dès l'arrivée, vous serez accueillis par un verre de bienvenue. Vous pourrez ensuite profiter de votre temps libre pour goûter aux charmes de cette maison traditionnelle avant de passer à table. (Din)

JOUR 2 : Promenade matinale sur le marché aux légumes voisin afin d'y faire les achats du jour avant le petit

déjeuner. Ensuite, la cuisinière vous initiera à son art et vous fera découvrir ses recettes préférées, que vous dégusterez ensemble avant le retour à Bangkok en début d'après-midi. (P.déj+Déj)

L'ESPRIT DU VOYAGE

Se sentir comme chez des amis, invité à partager les heures tranquilles de leur existence au bord d'un klong paisible.

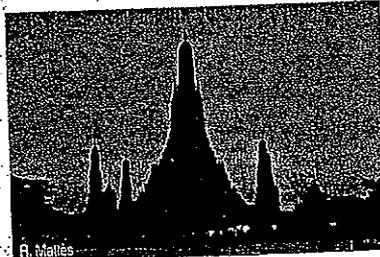
LUXE ET INSOLITE

Chakrabongse

Offrez-vous une nuit de princes

Une histoire : au cœur de Bangkok, à quelques pas des hauts-lieux royaux de la ville comme le Grand Palais, cette oasis de paix et de fraîcheur a été construite en 1908 par son altesse royale le prince Chakrabongse. Elle fut ensuite utilisée par son fils, écrivain et historien, comme lieu de séjour lors des grandes cérémonies officielles, ainsi que comme lieu de départ en pique-nique sur la rivière. C'est aujourd'hui un lieu toujours magique au milieu de la grande ville, rénové et entretenu par la fille du prince.

Un lieu : c'est, face au Wat Arun, le temple de l'Aube niché sur les rives de la Chao Phraya, un petit palais niché dans la verdure, qui reçoit ses invités dans 3 appartements personnalisés. The Riverside Villa donne sur le fleuve et offre une vue sur le temple de l'Aube ; elle est équipée avec une véranda privée pour admirer la vie du fleuve en toute intimité. The Garden Suite est une villa adjacente qui offre une vue sur le jardin, et The Thai House est une maison du style traditionnel d'Ayuthaya sur pilotis, dressé au milieu des arbres du jardin. L'ensemble dégage une poésie et une tranquillité rare à Bangkok.



JOUR 1 : Transfert à la Chakrabongse Villa et installation dans votre suite. Visite en tuk tuk du Wat Po à 3 mn de là, et continuation à pied dans le Grand Palais qui abrite le Bouddha d'émeraude. Déjeuner dans un joli restaurant thaï au bord de la rivière et retour à la villa en bateau. Temps libre pour profiter du jardin et de la piscine. Dîner dans le grand salon. (Din)

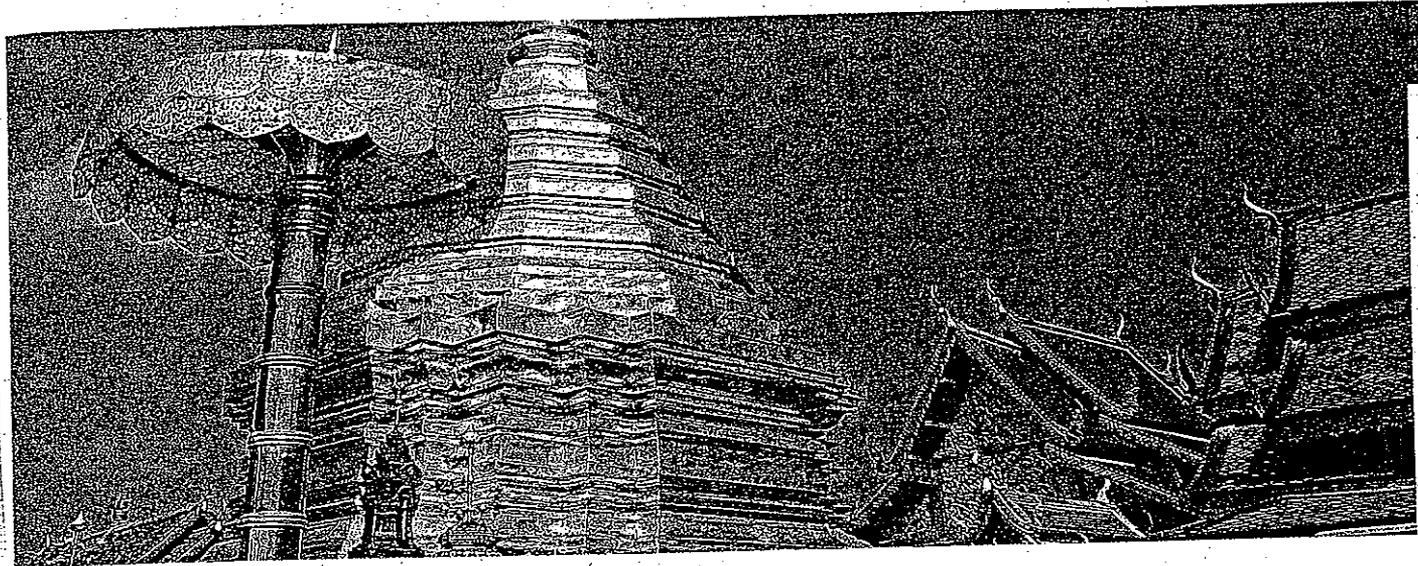
JOUR 2 : Le matin, promenade en bateau sur les klongs de Thonburi avec une escale au musée des barges royales et la visite du Wat Arun, le temple de l'Aube qui surplombe le fleuve. Déjeuner dans un restaurant thaï et transfert vers le centre ville ou l'aéroport pour une autre destination. (P.déj+Déj)

L'ESPRIT DU VOYAGE

Vivre quelques heures princières, dans une oasis de fraîcheur luxueuse surprenante au cœur d'une ville trépidante dont les sons ne franchissent pas les murs.

À vivre : contempler la vie de la Chao Phraya depuis ma terrasse privée, dîner aux chandelles dans la maison du prince, oublier les bruits de la ville...

...et faites escale à Chiang Mai



Temple du Doi Suthep (P. Seux)

35
Thaïlande ESCALE

Votre choix d'hôtels

Carnet d'adresses

Asia partage avec vous ses adresses préférées

CÔTÉ SAVEURS

- Baan Rai Yarn Yen : dans une maison en teck au joli décor, une cuisine Lanna typique et une animation musicale jeune et décontractée le week-end.

- Mahanaga : ce restaurant thaï vient d'ouvrir dans une maison ancienne au bord de la rivière et est déjà devenu l'adresse référence des initiés.

- Grand Lanna : le cadre exceptionnel de pavillons classiques groupés autour d'un grand bassin, pour un dîner romantique garanti.

CÔTÉ SHOPPING

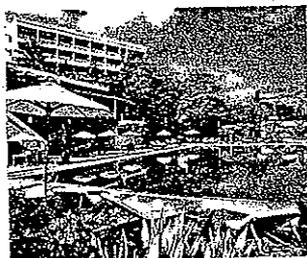
- Mengrai Kilns : pour amateurs de porcelaines et céramiques, cette boutique est entièrement consacrée au céladon.

- Marché de nuit : tout l'artisanat asiatique imaginable est proposé dans ce grand bazar nocturne, à des prix très raisonnables.

CÔTÉ BIEN-ÊTRE

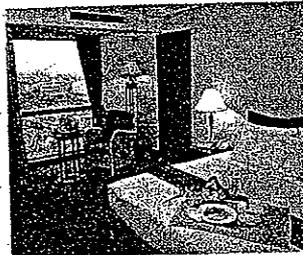
- Oasis Spa : de jolis petits bungalows de style thaï classique dans lesquels vous est proposée une gamme de soins et massages impressionnante.

TOUTES LES COORDONNÉES DE CE CARNET D'ADRESSES FIGURERONT DANS VOS DOCUMENTS DE VOYAGE.



AMARI RINCOME

158 CH. - 1^{re} CAT. SUP. ★★★★★
 PORTRAIT : hôtel moderne, situé à 10 mn du centre ville, au cœur d'un grand jardin paysagé. Chambres confortables et très bien équipées (climatisation, TV, mini-bar). Décoration thaïe élégante. Restaurant, coffee-shop, bar. Piscines, tennis, boutiques. Navette (payante) pour le marché de nuit.
 L'AVIS D'ASIA : un bel hôtel classique offrant confort et bonne qualité de service.



RYDGES TAPAE

201 CH. - 1^{re} CAT. ★★★★★
 PORTRAIT : hôtel moderne situé dans le centre de Chiang Mai, à proximité des temples et du marché de nuit. Chambres confortables et bien équipées avec toutes les facilités (climatisation, TV, mini-bar). Restaurant, coffee-shop, bars. Piscine, boutique.
 L'AVIS D'ASIA : un bon hôtel offrant un excellent rapport qualité-prix.

EXCURSIONS

DOI SUTHEP

(1/2 JOURNÉE)
 Visite du sanctuaire toujours parmi les plus vénérés par les pèlerins bouddhistes. Situé sur une colline, il domine la ville et offre un superbe panorama.

TEMPLES DE CHIANG MAI

(1/2 JOURNÉE)
 Découverte des plus beaux temples de la cité, le Wat Phra Sing et son imposant bouddha, le Wat Chedi Luang célèbre pour son énorme viharn, le très vieux Wat Chiang Man (13^e s.) et le Wat Suan Dock, temple du Jardin Fleuri.

CAMP DE TRAVAIL DES ÉLÉPHANTS

(1/2 JOURNÉE)
 Excursion vers Mae Sa pour assister au bain et à l'entraînement des éléphants dans un campement. Possibilité de promenade à dos d'éléphant. Visite d'une ferme d'orchidées et de bonsaïs au retour.

LISU LODGE

(1 JOURNÉE)
 Expérience exclusive et sportive de la vie des Lisu autour du lodge qu'ils gèrent en communauté pour accueillir les touristes. Balade en-VTT et promenade à dos d'éléphant avant un pique-nique au bord de la rivière. Rafting sur un canot pneumatique et marche en forêt pour prendre le thé dans un village Akha avant le retour au lodge en VTT.

Bruits et lumières

Le site le plus fréquenté de Chiang Mai est le Doi Suthep, sanctuaire bouddhiste à quelques kilomètres de la ville sur une colline sillonnée de pèlerins. Au centre ville, le Wat Prasingh (14^e s.) et le Wat Chedi Luang où fut découvert le Bouddha d'Émeraude de Bangkok. Aux abords de la ville et dans les villages voisins, on flâne dans de nombreux ateliers d'artisans : laques, bijoux, ombrelles, soieries, porcelaines, etc.



ASIA PLUS

ASIA CHIANG MAI : NOTRE BUREAU D'ACCUEIL
 East West Siam : 172/1-11 Loy Kroh Down Town Inn
 Hotel Changklan / Chiang Mai Tél. : (66-53) 281 789.
 Une équipe francophone vous renseignera, vous aidera et organisera vos excursions.

Pour composer et calculer votre voyage individuel en Asie, vous pouvez opter pour :

1 - Un voyage individuel "prêt-à-partir" de Paris à Paris.
Reportez-vous dans ce cas aux circuits que vous propose Asia en début de chaque destination.

2 - Un voyage individuel "à la carte" à composer vous-même.
Vous devez dans ce cas prévoir un accès qui représente votre porte d'entrée et/ou de sortie dans le pays, ainsi que les transferts et les excursions que vous souhaitez qu'Asia organise pour vous dans les différentes villes. Puis vous pouvez combiner une série d'itinéraires au gré de vos envies sans oublier de prévoir des liaisons domestiques quand la ville de départ d'un itinéraire n'est pas la ville d'arrivée de l'itinéraire précédent. Vous pouvez compléter votre voyage d'un séjour balnéaire dans les hôtels sélectionnés par Asia.

Conditions particulières d'annulation :
Certains hôtels imposent à certaines périodes des conditions d'annulation spécifiques qui peuvent être plus restrictives que les conditions particulières de cette brochure. Ces conditions vous seront confirmées au moment de la réservation et sont indiquées pour la plupart dans ce cahier.

THAILANDE

Prix des programmes des p. 20 à 53 de la brochure

VOS CIRCUITS EN THAILANDE

Ce tableau donne le prix des circuits individuels déjà tout composés par Asia au départ de Paris. Les prix incluent l'ensemble des prestations mentionnées sous la rubrique « Ce forfait comprend ». Ces circuits peuvent être complétés et enrichis d'éventuels détours et extensions.

P. 25 - "La Route des orchidées" - de Paris à Paris - 12J/9N - Thai International - Départ quotidien

	Prix par personne sur la base de					
	2 personnes		4 personnes		Suppl. ch. indiv.	
	Confort	Supérieure	Confort	Supérieure	Confort	Supérieure
01/11 au 16/12	2 103	2 348	1 908	2 153	263	461
17/12 au 23/12	2 262	2 562	2 067	2 367	263	516
24/12 au 28/12	2 262	2 605	2 067	2 410	263	560
29/12 au 30/12	2 103	2 446	1 908	2 251	263	560
31/12 au 02/01	2 126	2 446	1 931	2 251	286	560
03/01 au 05/01	2 103	2 446	1 908	2 251	263	560
06/01 au 08/01	2 103	2 403	1 908	2 208	263	516
09/01 au 28/02	2 103	2 348	1 908	2 153	263	461
01/03 au 31/03	2 087	2 348	1 892	2 153	247	461

Dîners de réveillons obligatoires : Rydges Tapae le 24/12 : 38 € - le 31/12 : 57 € - Imperial Golden Triangle le 24/12 : 32 € - le 31/12 : 47 € - Amari Rincome le 24/12 : 70 € - le 31/12 : 78 € - Anantara le 24/12 : 113 € - le 31/12 : 200 €

P. 26 - "Une Thaïlande buissonnière" - de Paris à Paris - 13J/10N - Thai International - Départ quotidien

	Prix par personne sur la base de		
	2 personnes	4 personnes	Suppl. ch. indiv.
01/11 au 16/12	2 350	2 131	233
17/12 au 29/12	2 509	2 290	233
29/12 au 31/03	2 350	2 131	233

LES FORFAITS COMPRENNENT : les vols internationaux et domestiques mentionnés - les transferts et transports mentionnés en véhicule particulier - l'hébergement en chambre double dans les hôtels et lodge mentionnés (ou similaires) (selon la catégorie de votre choix pour La Route des orchidées) et en cabine double à bord de la Mekhala - les repas mentionnés - les excursions et visites mentionnées avec guide local parlant français (sauf sur la Mekhala - personnel parlant anglais).
Classe de réservation Thai International - vols internationaux en H sauf du 17/12 au 28/12 en Q - vols domestiques en M.
Taxes aériennes et de sécurité et surcharges non incluses : départ Paris 127,39 €.
Taxes d'aéroport locales à régler sur place : 500 THB (env. 11 €). Possibilité de vol en classe Affaires sur Thai International à conditions avantageuses. Nous consulter.

P. 27 - "Une Indochine buissonnière" - de Paris à Paris - 16J/13N - Thai International - Départ lundi et mercredi

	Prix par personne sur la base de		
	2 personnes	4 personnes	Suppl. ch. indiv.
01/11 au 16/12	3 818	3 539	768
17/12 au 28/12	3 937	3 658	768
29/12 au 31/03	3 818	3 539	768

CE FORFAIT COMPREND : les vols internationaux et domestiques mentionnés - les transferts et transports mentionnés en véhicule particulier - l'hébergement en chambre double dans les hôtels et lodge mentionnés (ou similaires) - les repas mentionnés - les excursions et visites mentionnées avec guide local parlant français.
Classe de réservation Thai International - vols internationaux en H sauf du 17/12 au 28/12 en Q - vols domestiques en M.
Taxes aériennes et de sécurité et surcharges non incluses : départ Paris 167,21 €.
Taxes d'aéroport locales à régler sur place : 500 THB (env. 11 €).
Possibilité de vol en classe Affaires sur Thai International à conditions avantageuses. Nous consulter.

VOS ACCES EN THAILANDE

Ce tableau donne les coûts combinés du vol aller et retour de Paris à votre destination, du transfert à votre hôtel et de l'hébergement pour 2 nuits selon la période et l'hôtel choisis. A partir de cet accès, vous pouvez établir un programme d'excursions et combiner des itinéraires individuels et séjours pour composer votre voyage.

P. 28 - Vol Paris/ Bangkok A/R + TRF AIS + 2 N + Petit-déjeuner

Vols	Période	Prix par personne en chambre double				
		Rembrandt	Solitel	The Shangri-La	The Peninsula	The Oriental
Lufthansa						
Aller : quotidien	01/11 au 15/12	789	827	901	1 009	1 115
Retour : quotidien	16/12 au 23/12	955	993	1 067	1 175	1 281
Transit : Francfort	24/12 au 30/12	955	993	1 093	1 175	1 281
Durée : 12h30	31/12 au 05/01	789	827	927	1 009	1 115
Validité : 6/1 mois	06/01 au 31/03	789	827	901	1 009	1 115
Cl. de résa : V						

Emirates						
Aller : quotidien	01/11 au 15/12	703	741	815	923	1 029
Retour : quotidien	16/12 au 23/12	875	913	987	1 095	1 201
Transit : Dubai	24/12 au 30/12	875	913	1 013	1 095	1 201
Durée : 15h40	31/12 au 05/01	703	741	841	923	1 029
Validité : 6/45J	06/01 au 31/03	703	741	815	923	1 029
Cl. de résa : K sauf du 16/12 au 30/12 en classe B						

Qatar Airways						
Aller : quotidien	01/11 au 30/11	743	781	855	963	1 069
Retour : quotidien	01/12 au 15/12	723	761	835	943	1 049
Transit : Doha	16/12 au 23/12	902	940	1 014	1 122	1 228
Durée : 13h50	24/12 au 28/12	902	940	1 040	1 122	1 228
Validité : 4/45J	29/12 au 05/01	723	761	861	943	1 049
Cl. de résa : K sauf du 01/11 au 30/11 en classe V et du 16/12 au 28/12 en classe Q						

Thai International						
Aller : quotidien	01/11 au 16/12	782	820	894	1 002	1 108
Retour : quotidien	17/12 au 23/12	1 054	1 092	1 166	1 274	1 380
Transit : sans	24/12 au 28/12	1 054	1 092	1 192	1 274	1 380
Durée : 11h00	29/12 au 05/01	782	820	920	1 002	1 108
Validité : 6/45J	06/01 au 31/03	782	820	894	1 002	1 108
Cl. de résa : V sauf du 17/12 au 28/12 en Q et du 01/04 au 30/04 en H						

The Oriental : conditions particulières de réservation et d'annulation pour la période allant du 30/12 au 02/01 et dîner de réveillon obligatoire le 31/12, voir la rubrique "Vos hôtels en Thaïlande" page 28

Taxes aériennes et de sécurité et surcharges non incluses : Lufthansa : départ Paris 194,37 € ; départ province 249,37 € - Emirates : départ Paris 169,03 € ; départ province 224,03 € - Qatar Airways : départ Paris 108,60 € ; départ province 161,60 € - Thai International : départ Paris 117,09 €

Taxes d'aéroport locales à régler sur place : environ 500 THB (env. 11 €).
Possibilité de vol en classe Affaires sur Lufthansa, Emirates, Qatar Airways et Thai International à conditions avantageuses. Nous consulter.



TOUS NOS VOYAGES INDIVIDUELS SE FONT EN VOITURE PARTICULIÈRE AVEC CHAUFFEUR ET GUIDE (sauf mention contraire)

VOTRE ESCALE EN THAILANDE

Ce tableau donne le prix de l'escale à Chiang Mai. Vous pouvez combiner cette escale avec plusieurs itinéraires et séjours balnéaires.

P. 35 "Escale à Chiang Mai" - TRF. A/S + 2 nuits + 1 excursion 1/2 journée		Prix par personne sur la base de	
	Période	Ch. Double	Suppl. ch. indiv.
Rydgas Tapae *	01/11 au 30/12	82	52
	31/12 au 02/01	100	70
	03/01 au 31/03	82	52
Tamarind Village	01/11 au 31/03	84	46
	01/11 au 23/12	106	58
Amari Rincome *	24/12 au 05/01	134	82
	06/01 au 31/03	106	58
Rachamankha	01/11 au 31/03	224	164
	01/11 au 19/12	614	524
Four Seasons	20/12 au 05/01	716	626
	06/01 au 31/03	614	524
	01/12 au 27/12	762	664
Mandarin Oriental	28/12 au 02/01	896	798
	03/01 au 31/03	762	664

* Diners de réveillons obligatoires : Rydgas Tapae le 24/12 : 38 € et le 31/12 : 57 € - Amari Rincome le 24/12 : 70 € et le 31/12 : 78 €
 Four Seasons : minimum de 3 nuits consécutives obligatoires du 20/12 au 05/01 et du 28/01 au 31/01.
 Mandarin Oriental Dhara Devi : minimum de 4 nuits consécutives obligatoires du 30/12 au 02/01

01/11 au 31/03	Prix par personne sur la base de	
	2 personnes	3/4 personnes
A CHIANG MAI		
Aéroport/hôtel ou v.v.	13	8
Aéroport ou hôtel/Chiang Saen (Triangle d'Or) ou v.v.	25	20
A PHUKET		
Aéroport/hôtel ou v.v. (sans guide)	14	14
Aéroport/hôtel ou v.v. (avec guide)	20	16
Hôtel/Phi Phi Island ou v.v. (en regroupé+ ferry)	23	23
Aéroport/Phi Phi Island ou v.v. (transfert privé+ferry)	37	37
A KOH SAMUI		
Aéroport/hôtel ou v.v. (avec guide anglophone)	13	8
Aéroport/hôtel ou v.v. (en regroupé)	5	5
A KRABI		
Aéroport/Rayavadee (en regroupé)	16	16
Aéroport/Sri Lanta Resort ou v.v. (en regroupé)	44	44
Aéroport/Pimalai Resort & Spa ou v.v. (en regroupé)	53	53
A TRANG		
Aéroport/Amari Trang Beach Resort ou v.v.	29	19
A TRAT		
Aéroport/Koh Chang ou v.v.	25	21

Les transferts en regroupé sont effectués sans guide

VOS VOLS DOMESTIQUES EN THAILANDE

Ce tableau donne les prix des vols domestiques entre différentes villes de Thaïlande. Ces prix vous permettent de calculer le coût de l'enchaînement de certains itinéraires ayant respectivement des villes d'arrivée et de départ différentes. Ils vous permettront également de calculer le prix de votre séjour balnéaire au départ des principales villes du pays.

VOLS SUR LA COMPAGNIE THAI AIRWAYS		Prix par personne (aller simple)	
01/11 au 31/03			
Bangkok / Chiang Mai	ou v.v.	60	
Bangkok / Chiang Rai	ou v.v.	69	
Bangkok / Phuket	ou v.v.	72	
Bangkok / Krabi	ou v.v.	71	
Bangkok / Trang	ou v.v.	48	
Bangkok / Udonthani	ou v.v.	52	
Bangkok / Ubon Ratchatani	ou v.v.	22	
Chiang Mai / Mae Hong Son	ou v.v.	122	
Chiang Mai / Phuket	ou v.v.		122

Taxes aériennes et de sécurité et surcharges non incluses : 10,87 € par trajet
 Taxes locales d'aéroport à régler sur place : 50 THB (env. 1,50 €) par vol domestique

VOLS SUR LA COMPAGNIE BANGKOK AIRWAYS		Prix par personne (aller simple)	
du 01/11 au 31/03			
Bangkok / Koh Samui	ou v.v.	91	
Bangkok / Trat	ou v.v.	56	
Phuket / Koh Samui	ou v.v.	55	

Taxes aériennes et de sécurité et surcharges non incluses : 5,52 € par trajet
 Taxes locales d'aéroport à régler sur place : 50 THB (env. 1,50 €) au départ de Bangkok, 200 THB (env. 5 €) au départ de Trat, 400 THB (env. 10 €) au départ de Koh Samui

VOS TRANSFERTS EN THAILANDE

Ce tableau donne les prix par personne des transferts dans les principales villes du pays en véhicule particulier avec chauffeur et guide (sauf mention contraire). Ces prix combinés avec des vols domestiques et des nuits d'hôtels vous permettront de calculer le coût de vos escales et séjours.

01/11 au 31/03	Prix par personne sur la base de	
	2 personnes	3/4 personnes
A BANGKOK		
Aéroport international/aéroport domestique ou v.v.	16	13
Aéroport/hôtel ou v.v.	18	14
Gare ou restaurant/hôtel ou v.v.	17	13
Aéroport ou hôtel/Rayong ou v.v.	52	38
Aéroport ou hôtel/Koh Samet ou v.v.	52	38
Aéroport ou hôtel/Hua Hin (sauf Evason) ou v.v.	48	35
Aéroport ou hôtel/Evason Hua Hin ou v.v.	58	45
A CHIANG MAI		
Aéroport/hôtel (sauf Four Seasons Resort) ou v.v.	9	8
Aéroport/Four Seasons Resort ou v.v.	19	15
Aéroport/Mandarin Oriental Dhara Devi ou v.v.	15	10
Aéroport ou hôtel/Chiang Saen (Triangle d'Or) ou v.v.	84	67

VOS EXCURSIONS EN THAILANDE

Ce tableau donne les prix par personne des excursions dans les principales villes du pays en véhicule particulier (sauf mention contraire) avec chauffeur et guide local parlant français. Déjeuner inclus pour les excursions d'une journée, sans déjeuner pour les 1/2 journées.

01/11 au 31/03	Prix par personne sur la base de	
	2 personnes	3/7 personnes
A BANGKOK		
Cœur de Bangkok et ville chinoise (1/2 journée)	39	31
Temples et Pagodes (1/2 journée)	18	14
Les Klongs de Thonburi (1/2 journée)	31	22
Klongs et marchés flottants ruraux (1/2 journée)	63	49
Les palais d'antan (1/2 journée)	34	28
Damnoen Saduak et la Rivière Kwai (1 journée)	75	64
Bangkok à vélo (1 journée)	103	77
Bangkok aux fourneaux (1/2 journée)	152	147
A CHIANG MAI		
Doi Suthep (1/2 journée) *	22	16
Temples de Chiang Mai (1/2 journée) *	21	17
Camp de travail des éléphants (1/2 journée)	24	20
Lisu Lodge (1 journée en regroupé)	59	59
Diner Kantoke + spectacle de danses (3H) *	23	18
* tarifs non applicables pour les personnes séjournant à l'hôtel Four Seasons et Mandarin Oriental Dhara Devi (nous consulter)		
A PHUKET		
Découverte de Phuket (1/2 journée)	50	44
La baie de Phang Nga (1 journée en regroupé)	83	83
A KOH SAMUI		
Le Parc marin de Ang Thong (1 journée en regroupé) *	36	36
Safari à Samui (1 journée en regroupé) *	48	48
Croisière sur les îles (1 journée en regroupé) *	62	62
* Avec guide local anglophone		
A HUA HIN		
Le Parc de Samroi Yod (1 journée) *	65	43
Les monastères de Petchburi (1/2 journée) *	56	37
Cabotage et plongée libre (1 journée)	N/A	69
* tarifs non applicables pour les personnes séjournant à l'hôtel Evason Hua Hin (nous consulter)		



TOUS NOS VOYAGES INDIVIDUELS
 SE FONT EN VOITURE PARTICULIÈRE
 AVEC CHAUFFEUR ET GUIDE
 (sauf mention contraire)

VOS HOTELS EN THAILANDE

Ces tableaux donnent le prix des hôtels des villes d'accès, d'escale et de séjour des principaux lieux touristiques du pays. Ces prix sont calculés par nuit et par personne sur la base d'une occupation en chambre double avec petit-déjeuner et indiquent le coût du supplément pour la chambre individuelle. Pour calculer le coût de votre escale et/ou séjour, il vous suffit de multiplier le coût par nuit par le nombre de nuits prévues sans oublier d'y ajouter les transferts et les vols domestiques nécessaires et les excursions éventuelles. Vous pouvez également combiner ces escales et séjours avec des itinéraires.

BANGKOK - Prix par personne pour 1 nuit + petit déjeuner

P. 28 - REMBRANDT		Superior	
	Ch. Double	Suppl. ch. indiv.	
01/11 au 31/03	31	27	
P. 28 - SOfITEL SILOM		Deluxe	
01/11 au 31/03	50	50	
P. 28 - SHANGRI-LA		Deluxe Room	
01/11 au 23/12	87	87	
24/12 au 05/01	100	100	
06/01 au 31/03	87	87	
P. 28 - THE PENINSULA		Deluxe	
01/11 au 31/03	141	141	
Séjour minimum de 2 nuits consécutives obligatoires du 30/12 au 02/01.			
P. 28 - THE ORIENTAL		Superior	
01/11 au 31/03	194	158	
Dîner de réveillon obligatoire le 31/12 : 275 € au restaurant "Terrace Rim Naam" (à régler avant le 30/09/05, non remboursable en cas d'annulation), minimum de 3 nuits consécutives obligatoires du 30/12 au 02/01.			
Conditions particulières d'annulation : 100% de frais pour tout séjour du 30/12 au 02/01, quelque soit la date d'inscription.			

CHIANG MAI - Prix par personne pour 1 nuit + petit déjeuner

P. 35 - RYDGES TAPAE		Superior	
	Ch. Double	Suppl. ch. indiv.	
01/11 au 30/12	26	26	
31/12 au 02/01	35	35	
03/01 au 31/03	26	26	
Diners de réveillons obligatoires le 24/12 : 38 € - le 31/12 : 57 €			
P. 35 - AMARI RINCOME		Superior	
01/11 au 23/12	38	29	
24/12 au 05/01	52	41	
06/01 au 31/03	38	29	
Diners de réveillons obligatoires le 24/12 : 70 € - le 31/12 : 78 €			
P. 36 - TAMARIND VILLAGE		Standard	
01/11 au 31/03	27	23	
P. 36 - RACHAMANKHA		Superior	
01/11 au 31/03	97	82	
P. 36 - THE CHEDI		Deluxe	
01/11 au 31/03	139	139	
P. 36 - ANANTARA RESORT & SPA GOLDEN TRIANGLE		Deluxe	
01/11 au 16/12	148	127	
17/12 au 08/01	192	171	
09/01 au 31/03	148	127	
Diners de réveillons obligatoires le 24/12 : 109 € - le 31/12 : 193 €			
P. 37 - FOUR SEASONS RESORT		Garden View	
01/11 au 19/12	292	262	
20/12 au 05/01	343	313	
06/01 au 31/03	292	262	
Séjour minimum de 3 nuits consécutives obligatoires du 20/12 au 05/01 et du 28/01 au 31/01			
Dîner de réveillon obligatoire le 31/12 : 222 € (au restaurant Sala Mae Rim)			
Conditions particulières de vente et d'annulation pour la période du 20/12 au 05/01 : acompte de 100% du montant des nuitées 60 jours avant le début du séjour non remboursable.			
P. 37 - MANDARIN ORIENTAL DHARA DEVI		Deluxe Villa	
01/12 au 27/12	366	332	
28/12 au 02/01	433	399	
03/01 au 31/03	366	332	
Séjour minimum de 4 nuits consécutives obligatoires du 20/12 au 02/01			

PHUKET - Prix par personne pour 1 nuit + petit déjeuner

P. 46 - RYDGES BEACH RESORT		Superior Pool View		Deluxe Pool View			
	Ch. Double	Suppl. ch. indiv.	Ch. Double	Suppl. ch. indiv.			
01/11 au 19/12	64	64	75	75			
20/12 au 15/01	80	80	95	95			
16/01 au 31/03	64	64	75	75			
Séjour minimum de 5 nuits consécutives obligatoires du 26/12 au 03/01							
Diners de réveillons obligatoires le 24/12 : 94 € - le 31/12 : 125 €							
Enfant moins de 12 ans : hébergement gratuit / petit déjeuner payant (1 enfant maxi en Superior Pool View, 2 enfants maxi en Deluxe Pool View).							
P. 46 - NOVOTEL PHUKET CORALIA RESORT		Standard					
	Ch. Double	Suppl. ch. indiv.					
01/11 au 19/12		72			72		
20/12 au 20/01		89			89		
21/01 au 31/03		72			72		
Séjour minimum de 5 nuits consécutives obligatoires du 26/12 au 03/01							
Diners de réveillons obligatoires le 24/12 : 60 € - le 31/12 : 128 €							
Enfant moins de 16 ans : hébergement gratuit / petit déjeuner payant (max. 1 enfant)							
P. 46 - THE CHEDI		Hillside Cottage		Superior Cottage			
	Ch. Double	Suppl. ch. indiv.	Ch. Double	Suppl. ch. indiv.			
01/11 au 23/12	105	105	138	138			
24/12 au 10/01	158	158	206	206			
11/01 au 31/03	105	105	138	138			
		Deluxe Cottage		Beach Cottage			
01/11 au 23/12	169	169	202	202			
24/12 au 10/01	254	254	304	304			
11/01 au 31/03	169	169	202	202			
Séjour minimum de 5 nuits consécutives obligatoires du 26/12 au 03/01							
En catégorie Superior, Deluxe et Beach, possibilité de cottage avec 2 chambres - nous consulter							
Conditions particulières d'annulation pour la période allant du 24/12 au 10/01 :							
Plus de 30 jours avant le départ : 30 € par personne							
De 30 à 22 jours du début du séjour : 2 nuits de frais							
De 21 à 15 jours du début du séjour : 3 nuits de frais							
A 14 jours du début du séjour : 4 nuits de frais							
A moins de 14 jours du début du séjour : 100% de frais							
P. 47 - BANYAN TREE		Deluxe Villa		Pool Villa			
	Ch. Double	Suppl. ch. indiv.	Ch. Double	Suppl. ch. indiv.			
01/11 au 21/12	272	272	406	406			
22/12 au 10/01	486	486	667	667			
11/01 au 31/03	272	272	406	406			
Séjour minimum de 7 nuits consécutives obligatoires du 22/12 au 10/01							
Conditions particulières d'annulation :							
Plus de 30 jours avant le départ : 30 € par personne							
De 30 à 15 jours du début du séjour : 50% du séjour							
De 14 jours au début du séjour : 100% du séjour							
Pour la période allant du 22/12 au 10/01 : 100% de frais quelque soit la date d'annulation							
P. 47 - LE MERIDIEN PHUKET BEACH RESORT		Superior Garden Room		Superior Pool Room		Deluxe Ocean	
	Ch. double	Suppl. ch. indiv.	Ch. double	Suppl. ch. indiv.	Ch. double	Suppl. ch. indiv.	
01/11 au 21/12	97	97	114	114	141	141	
22/12 au 10/01	194	194	208	208	231	231	
11/01 au 31/03	114	114	127	127	154	154	
Séjour minimum de 6 nuits consécutives obligatoires du 22/12 au 31/12 inclus							
Enfant de moins de 12 ans : hébergement gratuit / petit déjeuner payant (max. 1 enfant)							
Conditions particulières d'annulation pour la période allant du 22/12 au 10/01 : de 30 jours au début du séjour : 100% de frais.							
P. 47 - LE ROYAL MERIDIEN PHUKET YACHT CLUB		Ocean Front Superior		Ocean Front Deluxe			
	Ch. Double	Suppl. ch. indiv.	Ch. Double	Suppl. ch. indiv.			
01/11 au 21/12	108	108	137	137			
22/12 au 10/01	226	226	245	245			
11/01 au 31/03	124	124	150	150			
Séjour minimum de 6 nuits consécutives obligatoires du 22/12 au 31/12 inclus							
Enfant de moins de 12 ans : hébergement gratuit / petit déjeuner payant (max. 1 enfant)							
Conditions particulières d'annulation pour la période allant du 22/12 au 10/01 : de 30 jours au début du séjour : 100% de frais.							

VOS ITINERAIRES EN THAILANDE

Ces tableaux donnent le prix des itinéraires par personne sur la base d'une chambre double ou d'une cabine double et/ou en fonction du nombre de personnes partageant le véhicule. Tous ces itinéraires sont effectués en véhicule particulier (sauf mention contraire) avec chauffeur et guide local parlant français ou en bateau en regroupé. Ils sont combinables entre eux et avec des accès, escales et séjours.

N'oubliez pas de prévoir des vols domestiques pour rejoindre votre ville d'accès ou de séjour ou lorsque les villes d'arrivée et de départ de deux itinéraires qui s'enchaînent sont différentes.

P. 30 - "Baan Dvara Prateep" de Bangkok à Bangkok - 2J/1N

Prix par personne sur la base de			
	2 personnes	3/4 personnes	Suppl. ch. indiv.
01/11 au 31/03	480	328	65

P. 31 - "Thai house" de Bangkok à Bangkok - 2J/1N

Prix par personne sur la base de			
	2 personnes	4 personnes	Suppl. ch. indiv.
01/11 au 31/03	191	184	26

P. 31 - "Chakrabongse" de Bangkok à Bangkok - 2J/1N

Prix par personne sur la base de		
Garden View		
	Ch. Double	Suppl. ch. indiv.
01/11 au 31/03	300	179
Riverside Villa		
01/11 au 31/03	314	192
Garden View		
01/11 au 31/03	327	206

CE FORFAIT COMPREND : le transfert aller et transports mentionnés en véhicule climatisé - l'hébergement en chambre double - les repas mentionnés - les excursions et visites mentionnées avec guide local anglophone.

P. 32 - "Croisière Mekhala" de Bangkok à Bangkok - 2J/1N

Prix par personne sur la base de		
	2 personnes	Suppl. ch. indiv.
01/11 au 31/03	190	48

CE FORFAIT COMPREND : le transfert hôtel/embarcadere et transports mentionnés en véhicule climatisé - transferts en regroupé entre Ayulhaya et Bangkok et vice-versa - l'hébergement en cabine double - les repas mentionnés - les excursions et visites mentionnées avec guide local parlant français (sauf sur la Mekhala : pas de guide à bord mais personnel parlant anglais).

P. 44 - "Le Clipper d'Andaman" de Phuket à Phuket - 8J/7N - Départ samedi

	Prix par personne en cabine double (hors taxes portuaires)				
	01/11 au 9/12	10/12 au 06/01	07/01 au 13/01	14/01 au 03/02	04/02 au 31/03
Catégorie 1	2 420	2 300	2 420	2 300	2 420
Suppl. cabine indiv.	2 420	2 300	2 420	2 300	2 420
Catégorie 2	2 055	1 935	2 055	1 935	2 055
Suppl. cabine indiv.	1 028	968	1 028	968	1 028
Catégorie 3	1 920	1 800	1 920	1 800	1 920
Suppl. cabine indiv.	960	900	960	900	960
Catégorie 4	1 785	1 665	1 785	1 665	1 785
Suppl. cabine indiv.	893	833	893	833	893
Catégorie 5	1 585	1 465	1 585	1 465	1 585
Suppl. cabine indiv.	793	733	793	733	793

OFFRES SPECIALES : réduction de 10% sur les départs du 10/12 et 07/01 - réduction "Réservation anticipée" pour toute réservation ferme avant le 31/10 j = 380 € par personne - une réduction de 255 € par personne est appliquée sur la 2ème semaine (attention : certaines de ces offres ne sont pas cumulables entre elles).

ATTENTION : conditions d'annulation particulières - frais applicables par personne :
 de 74 à 60 jours avant le départ 250 €
 de 59 à 30 jours avant le départ 300 €
 de 29 à 15 jours avant le départ 50% du montant de la croisière
 de 14 jours au départ 100% de frais
 Taxes portuaires non incluses : 130 €

P. 45 - "Baie et Archipels" de Phuket à Phuket - 4J/3N - Départ samedi

Prix par personne sur la base de		
	1 personne (cabine individuelle)	2 personnes (cabine double)
01/11 au 31/03	763	579

CE FORFAIT COMPREND : les transferts mentionnés - l'hébergement en cabine double et les repas mentionnés - les équipements sportifs incluant gilet de sauvetage - les excursions mentionnées - l'assistance d'un équipage de trois personnes parlant anglais.

P. 45 - "La légèreté du poisson volant" de Phuket à Phuket - 3J/2N - Départ quotidien

	Prix par personne sur la base de		
	base 2 personnes	base 4 personnes	Suppl. ch. indiv.
Superior Studio			
01/11 au 20/12	1 507	1 089	145
21/12 au 31/12	Tarif non disponible pour cette période		
01/01 au 10/01	1 573	1 155	145
11/01 au 31/03	1 507	1 089	145
Deluxe Studio			
01/11 au 20/12	1 602	1 184	206
21/12 au 31/12	Tarif non disponible pour cette période		
01/01 au 10/01	1 668	1 250	206
11/01 au 31/03	1 602	1 184	206

CE FORFAIT COMPREND : les transferts mentionnés - l'hébergement en cabine double et les repas mentionnés - les entrées aux parc nationaux - les excursions mentionnées - l'assistance d'un équipage (capitaine et skipper).

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

Partez en vacances l'esprit tranquille avec l'Assurance complémentaire Elvia



Partez en vacances l'esprit tranquille avec l'Assurance complémentaire Elvia. Tous nos voyages (incluant des prestations de transport et d'hébergement) bénéficient d'une assurance assistance-rapatriement souscrite auprès d'Elvia (contrat 303 168).

Asia vous conseille cependant de souscrire les assurances complémentaires Elvia (contrat 303 170) :

Elvia Annulation seule : (coût : 2,3% du prix du voyage)

Elvia Multirisques : (coût : 3,8 % du prix du voyage).

vous offrant les garanties suivantes :

ANNULATION : Elvia vous rembourse les frais d'annulations prévus dans nos conditions particulières de vente dans les cas suivants :

- Maladie, accident grave, décès de : vous-même ou d'un membre de votre famille ou d'une personne vous accompagnant (y compris rechute ou aggravation d'un état antérieur).
- Complication de grossesse.
- Dommages graves atteignant à plus de 50 % de votre résidence principale ou secondaire.
- Licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint.
- Modification de la date de vos congés par votre employeur (franchise de 25% du montant des frais d'annulation avec un minimum de 150 E).
- Vol de papier d'identité dans les 48h précédant le départ (franchise 25% du montant des frais d'annulation avec un minimum de 150 E).
- Refus de visa touristique.
- Accident ou incident de transport public de voyageur.
- Annulation pour un motif garanti d'une ou plusieurs personnes inscrites en même temps que vous, et assurées au titre du présent contrat, si du fait de ce désistement, vous devez voyager seul.

BAGAGES : - Vos bagages et effets personnels sont garantis dans une limite de 1500 E.
- Vol des objets de valeurs : 50% du capital assuré. Franchise 30 E.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement médical : sans limitation.
- En cas de décès : rapatriement du corps et

ANNULATION

- Formule annulation seule et formule multirisques

prise en charge des frais funéraires dans la limite de 1500 E.

- Assistance juridique dans la limite de 1500 E.
- Retour anticipé en cas de maladie grave ou décès d'un membre de votre famille ou en cas de dommages graves à votre résidence (principale ou secondaire).

FRAIS MEDICAUX A L'ETRANGER

- Formule multirisques

FRAIS MEDICAUX A L'ETRANGER

- Frais médicaux ou d'hospitalisation à l'étranger : 70 000 E par personne
 - Frais dentaire d'urgence : 300 E par personne
- Franchise 30 E.

INTERRUPTION DE SEJOUR

- Formule multirisques

INTERRUPTION DE SEJOUR

- Pour qu'un voyage interrompu ne soit pas un voyage perdu, Elvia vous rembourse des prestations terrestres non utilisées en cas de rapatriement médical ou de retour anticipé pour un motif garanti.

BAGAGES

- Formule multirisques

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Formule multirisques

Le résumé des garanties n'a pas de valeur contractuelle. Les conditions générales vous seront remises avec vos documents de voyage.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE ASIA

Les prix contenus dans cette brochure sont valables du 01 novembre au 31 mars (jusqu'à nouvel avis) et ont été établis au 22 juillet, sur la base des taux de change et des tarifs aériens en vigueur à cette date. Les prix qui figurent dans cette brochure sont susceptibles d'être révisés à tout moment pour tenir compte des éventuelles variations de prix liées aux assurances des compagnies aériennes et autres coûts. Les montants des taxes aériennes, de sécurité, des taxes d'aéroport locales, et surcharges aériennes sont donnés dans cette brochure à titre indicatif et sont donc modifiables sans préavis.

ORGANISATION

Les voyages ASIA créés par SEI (licence 075 95 0120) sont vendus exclusivement par des professionnels titulaires d'une licence délivrée par le Ministère du Tourisme.

Par la demande de réservation et/ou de cotation, l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des composants du voyage qu'il a choisis et des conditions particulières de vente et qu'il en accepte les termes. Toute demande ou intérêt particulier doit être expressément indiqué par écrit et les prestations correspondantes acceptées par nos services.

La confirmation de la réservation est adressée à l'agent de voyage.

Passé un délai de 7 jours, tout changement entraîne une remise en cause de la cotation.

La réception de l'acompte par l'agent de voyage ou nos services matérialise l'inscription et le contrat.

À défaut de réception de l'acompte, la réservation n'est pas garantie, l'inscription n'est définitive qu'à la réception de l'acompte et de la cotation signée.

L'agent de voyage est le mandataire de son client, chaque demande ou acceptation de l'agent est considérée comme effectuée par son client. L'agent de voyage garantit l'adéquation entre les aspirations de son client et les offres ASIA ainsi que l'aptitude de son client au voyage.

Le contenu de nos brochures et les mentions figurant sur la confirmation constituent les informations préalables du consommateur qui peut également interroger notre site www.asia.fr, les offices de tourisme, son agent de voyages... Ces conditions particulières s'appliquent aux produits de nos différentes brochures. Les produits conçus pour des groupes constituent tout objet de conditions spécifiques à chaque organisation.

1 - LES PRIX

Les prix indiqués ont été établis sur la base des conditions économiques existant au moment de la création de notre brochure.

Les prix de nos brochures peuvent varier tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 et selon les modalités suivantes :

- cours des devises.

Si la fluctuation du cours influe sur le prix total du voyage pour plus de 3 %, cette incidence est intégralement répercutée, tant à la hausse qu'à la baisse. Cette fluctuation des devises ne s'applique que sur les prestations qui nous sont facturées en devises et qui peuvent représenter, selon les voyages, 30 à 70 % du prix total.

- coût du transport.

Toute variation est répercutée dans le prix de vente du voyage, tant à la hausse qu'à la baisse.

Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix ne varie plus.

Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente, les clients déjà inscrits seront avertis par lettre recommandée avec accusé de réception. Si l'augmentation vient à dépasser 10 % du prix total initial, le client a la possibilité d'annuler son voyage, sans aucune charge. Chaque tableau de prix indique les prestations et services inclus dans le forfait ainsi qu'une assistance rapatriement, sauf dans le cas d'un forfait terrestre seul. Sur demande expresse et signée, vous pouvez renoncer à l'assistance rapatriement, la facture sera alors réduite de 0,5 %.

Nos prix ne comprennent pas : les frais de délivrance des passeports, des certificats de vaccination, des visas (sauf mention), les frais de repas en transit lors de la correspondance entre deux vols, les taxes d'aéroport, les frais de portage, les boissons et pourboires, les dépenses exceptionnelles résultant d'événements fortuits (grèves, conditions atmosphériques, etc.), l'assurance annulation et bagages.

Nos prix varient selon la période de réalisation du voyage et parfois selon le nombre de participants.

Les tarifs définitifs en fonction du nombre de participants sont établis 30 jours avant le départ.

Les taxes d'aéroport et de surcharges aériennes ne sont pas incluses dans nos tarifs. Les montants des taxes à payer en même temps que le(s) billet(s) sont signalés à titre indicatif dans nos tableaux de prix et sont ceux connus au 22 juillet 2005. Les montants indiqués lors de la réservation sont modifiables à tout moment sans préavis. En aucun cas ASIA ne prendra en charge une différence constatée lors de l'émission des billets. Cette augmentation serait alors facturée. Nos cahiers de prix sont établis par saison et concernent, pour cette brochure, des voyages qui se dérouleront entre le 01 novembre 2005 et le 31 mars 2006.

2 - INSCRIPTION

L'inscription entraîne le versement d'un acompte de 25 % du montant du voyage, ainsi que l'acceptation de notre offre de voyage ou niveau des tarifs et des prestations indiquées. Toute inscription prise moins de 30 jours avant

la date de départ entraîne le paiement immédiat de la totalité du forfait et des frais de dossier.

Le prix total du voyage doit être réglé 1 mois avant le départ. À défaut de règlement total, l'embarquement peut être refusé. Une inscription à un forfait sans transport entraîne un supplément de 40 € par personne limité à 80 € par dossier. Les dossiers de voyage, les billets d'avion et les bons d'échange sont remis avant le départ. À compter de cette remise, la garde juridique de ces titres incombe au client ou à son agent.

3 - MODIFICATION ET ANNULATION

A/PAR L'ORGANISATEUR

Il est fait application des articles 101 et 102 du décret du 11 juin 1994, qui sont reproduits dans les conditions générales de vente. Dans le cadre de nos produits regroupés, nécessitant un certain nombre de participants, nous pouvons être appelés à annuler le circuit et à vous proposer un produit de remplacement si le nombre des participants n'est pas atteint 21 jours avant le départ, et cela, sans indemnité.

Des imprévus indépendants de notre volonté peuvent entraîner des modifications, pour vous en informer et vous proposer des prestations différentes mais similaires en prix, nous devons pouvoir vous joindre rapidement, cela surtout si vous ne prenez pas un forfait complet chez ASIA mais n'utilisez ses services que pour une partie de votre voyage. À défaut de pouvoir vous joindre, nous ne serions être responsables du manque d'information à votre égard. Nous nous réservons le droit de substituer in extremis, suite à des problèmes de surcharge, de sécurité, de météorologie et force majeure, un élément du produit vendu par un autre de même valeur.

B/PAR LE CLIENT

a) Les prolongations de voyage, l'augmentation du nombre des participants, seront effectuées sous réserve de la disponibilité des prestations demandées. En cas d'impossibilité, la commande initiale devra être respectée.

b) Cession de contrat : le contrat est cessible jusqu'à 7 jours avant le début du voyage à une autre personne remplissant les conditions requises pour le voyage ou le séjour. Cédant et cessionnaire sont solidairement responsables envers le vendeur du paiement du solde du prix et des frais occasionnés par cette cession.

Cette cession entraîne les frais suivants :

- Plus de 30 jours avant le départ = 30 €
- Entre 30 et 15 jours avant le départ = 60 €
- Entre 14 et 7 jours avant le départ = 90 €
- Moins de 7 jours avant le départ = frais d'annulation.

c) Toute modification de dossier (autre que a) et b) est considérée comme une annulation suivie d'une nouvelle inscription.

C/ANNULATION

Outre les frais de dossier de 30 € et les primes d'assurances éventuellement souscrites lors de la réservation, l'annulation par le client entraîne les frais suivants :

- A) Voyages et séjours
 - Plus de 30 jours avant le départ = 30 € par personne
 - De 30 à 21 jours = 25 % du voyage
 - De 20 à 8 jours = 50 % du voyage
 - De 7 à 2 jours = 75 % du voyage
 - Moins de 2 jours = 90 % du voyage.
 - Moins de 24 heures = 100 % du voyage.

B) Hébergements et séjours

Conditions spécifiques d'annulation pour certains hébergements. Voir tableaux des prix pages 5, 6, 10, 21, 24, 25, 26, 27, 44, 45 et 49.

C) Croisières fluviales, maritimes et ferroviaires

Conditions particulières d'annulation. Voir tableaux des prix pages 11, 13 et 59.

4 - DÉFAUT D'ENREGISTREMENT

Le défaut d'enregistrement au lieu de départ, quelle qu'en soit la cause, même en cas de force majeure, ainsi que l'impossibilité de prendre le départ suite à la non-présentation de documents de voyage (passeport, visa, certificat de vaccination, etc.), sont considérés comme des annulations, de même que l'interruption par le client du tout voyage commencé.

5 - DUREE DU SEJOUR - HOTELIERIE

La durée inclut le jour de la convocation à l'aéroport de départ et le jour de retour même (si le matin).

Nos prix sont calculés sur le nombre de nuitées (et non de journées).

Les usages en matière d'hôtellerie internationale prévoient, dans la majorité des pays, que les chambres doivent être libérées à 12 heures et/ou ne peuvent être occupées qu'à partir de 14 heures. Une demande de mise à disposition en dehors de ces horaires peut générer un paiement non compris dans notre tarification.

6 - DESCRIPTION

La description des programmes est établie au moment de la mise sous presse de la brochure ; toute modification résultant d'impossibilités techniques vous sera indiquée et

des prestations similaires vous seront proposées. Aucun dédommagement ne pourra être exigé pour la non-poussance d'une prestation non fournie suite à un cas de force majeure.

Certaines prestations nécessitent un nombre de participants déterminé ; en cas d'insuffisance de ce nombre, nous pouvons être obligés de vous proposer une prestation de remplacement avec d'autres voyageurs, sans que vous puissiez prétendre à une indemnisation.

7 - RÉDUCTIONS ENFANTS

Enfants de moins de 12 ans : réduction possible pour le plupart des destinations, variant en fonction des compagnies aériennes et des hôteliers, l'enfant devant partager la chambre de ses parents. En Asie, la chambre triple est l'équivalent d'une chambre double + un lit d'appoint.

8 - RESPONSABILITÉ

ASIA choisit les différents prestataires nécessaires au voyage. Sa responsabilité résulte des articles 23 et 24 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992.

La responsabilité civile de SEI qui exploite la marque ASIA est couverte par GAN - police n° 86 020 092 pour un montant par sinistre de 6 097 961 euros.

TRANSPORT AÉRIEN

Nous ne pouvons être tenus pour responsables des modifications d'horaires ou d'itinéraires, des changements d'aéroport provoqués par des événements extérieurs (grèves, incidents techniques, surcharges, intempéries, etc.).

Les retards éventuellement subis n'entraînent aucune indemnisation, tant sur la modification du programme que sur une perte de correspondance, la perte de validité d'un titre de transport, le retard à un rendez-vous, une retenue sur salaire, etc.

Il vous est conseillé de ne prévoir aucun engagement important le lendemain de votre retour de voyage et d'éviter les dates de grands départs et de grands retours.

La responsabilité des compagnies aériennes se limite à transporter les passagers de la ville de départ à la ville de destination, sans garantir les horaires, les correspondances, le type d'appareil, l'aéroport de départ ou de retour, ni le transporteur. Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien, de même que la responsabilité de la compagnie aérienne sont régies par les dispositions de la convention de Varsovie ou les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné. Ces limites de responsabilité figurent sur les billets ou leur pochette.

Nos accords avec les compagnies sont établis pour des classes de réservation spécifiques, applicables jusqu'à la date de rétrocession ou dans la limite d'un stock disponible. En raison des demandes, de la gestion des vols, il se peut que la classe désignée ne soit plus disponible, nous pouvons donc être amenés à proposer des places dans des classes de réservation supérieures avec un supplément de prix qui vous sera communiqué avec la confirmation de la réservation.

Sur certains ligne inférieure, le poids des bagages est limité à 15 kg.

9 - RÉCLAMATIONS-SERVICE APRES-VENTE

La meilleure fourniture d'un service prévu ou son absence doit être immédiatement signalée aux accompagnateurs ou aux réceptifs locaux.

Si satisfaction n'est pas obtenue, il convient de demander à nos correspondants une attestation de déclassement ou de prestations non fournies. Toute prestation non fournie sera remboursée ou vu de celle attestation. Les réclamations sur le déroulement du voyage doivent nous parvenir dans les plus brefs délais suivant le retour, par l'intermédiaire de votre agent de voyages avec toutes pièces justificatives. Pour une prise de position définitive, nous restons tributaires de délais de réponse ou d'enquête auprès de nos prestataires et de l'avis de la compagnie d'assurance qui couvre notre responsabilité civile.

10 - ASSURANCES - ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Tous nos voyages (séjour à la carte ou forfaits comprenant des prestations de transport et d'hébergement) contiennent une assurance assistance rapatriement que nous avons souscrite pour votre sécurité auprès de la compagnie :

ELVIA

153 rue du Faubourg Saint-Honoré

75381 PARIS CEDEX 08

Tel : 01 42 99 02 99 - Fax : 01 42 99 02 52

Cette assurance (avec en cas de maladie grave accident ou décès, ELVIA organise et prend en charge :

- Rapatriement médical : frais réels
- Remboursement des frais médicaux ou d'hospitalisation à l'étranger (franchise 30 € - indemnisation maximale 5 000 €).

Si l'assuré est rapatrié pour raison médicale ou s'il décède, les membres de sa famille assurés voyageant avec lui sont également rapatriés en Europe.

Mise à disposition d'un billet aller/retour pour un membre de votre famille en cas d'hospitalisation de plus de 7 jours,

ce délai est ramené à 48 heures, s'il s'agit d'un enfant mineur (billet de train 1ère classe ou billet d'avion classe économique).

- Frais de secours et de recherche dans la limite de (1 000 € par personne).

- Prise en charge des frais de rapatriement du corps en cas de décès

- Frais funéraires nécessaires au transport : 1 500 €

- Assistance juridique 1 500 €

- Avance sur caution pénale : 8 000 €

- Retour anticipé en cas de maladie grave ou décès d'un membre de la famille ou en cas de dommages graves à votre résidence ou vos locaux professionnels

N'hésitez pas à souscrire les garanties d'assurances et d'assistance complémentaires qui vous couvrent en cas d'annulation d'interruption de séjour et d'assistance rapatriement (trois médicaux plus élevés)...

Pour tout besoin d'assistance, vous devez, avant d'engager des frais prévenir ELVIA Assurances Voyages

Par téléphone : 01.42.99.02.02

Par télécopie : 01.42.99.03.00

Ce résumé de garanties n'a pas de valeur contractuelle. Les conditions générales régissant ces assurances vous seront remises avec les documents de voyage. Elles sont aussi disponibles auprès de votre agent de voyages.

Mise en garde

L'assistance en jouc que pour les prestations acquises et payées en France. Si votre voyage est modifié sur place à votre demande, cette extension doit faire l'objet d'une nouvelle garantie.

Les relations avec l'assureur sont régies par la législation propre aux assurances.

Si vous avez renoncé expressément à cette assistance, vous effectuerez en cas d'incident les démarches nécessaires par vous-même ; munissez-vous de toutes les informations nécessaires fournies par votre propre assureur et, à défaut d'assurance, des ressources nécessaires aux achats de billetterie ou à l'affrètement d'un vol spécial. Tout service d'assistance par un de nos réceptifs ou un accompagnateur vous sera facturé.

11 - ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

Les assurances bagages-annulation et garantie complémentaire ne sont pas comprises dans nos tarifs. Nous vous conseillons vivement de souscrire les assurances complémentaires "annulation seule" (coût : 2,3% du prix du voyage) ou "multirisque" (coût : 3,8 % du prix du voyage). Ces options vous couvrent en cas :

D'ANNULATION pour :

- Maladie, accident, décès de l'assuré ou d'un membre de sa famille ou d'une personne l'accompagnant (y compris rechute ou aggravation d'un état antérieur)

- Complication de grossesse

- Dommages graves à votre habitation, à vos locaux professionnels

- Licenciement économique de l'assuré ou de son conjoint

- Modification de la date de vos congés par votre employeur (franchise 25% du montant des frais d'annulation avec un minimum de 150 €)

- Vol de papier d'identité dans les 48h précédant le départ (franchise 25% du montant des frais d'annulation avec un minimum de 150 €)

● BAGAGES dans la limite de 1 500 €

● D'ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Frais médicaux à l'étranger à concurrence de 70 000 €

● D'INTERRUPTION DE SEJOUR

- Pour qu'un voyage interrompu ne soit pas un voyage perdu, Elvia vous rembourse des prestations terrestres non utilisées en cas de rapatriement médical ou de retour anticipé pour un motif garanti

● DES RESPONSABILITÉS CIVILES À L'ÉTRANGER

N'hésitez pas à vous renseigner lors de votre réservation. Lisez attentivement la définition de la maladie retenue par le contrat.

12 - APTITUDE AU VOYAGE - VACCINATIONS - SANTÉ - RECOMMANDATIONS - FORMALITÉS

Prévoyez la modification de vos habitudes alimentaires, des conditions d'hygiène et des climats différents ; des déplacements à pied sous le soleil. Il vous appartient de vérifier vos conditions physiques et psychiques propres à supporter les conditions de transport et de séjour vers et sur les lieux que vous avez choisis.

Munissez-vous de vos médicaments habituels, prévoyez si nécessaire d'éventuels traitements préventifs (télémas, paludisme, etc.), n'oubliez pas les protections solaires, l'amblyopie et une hydratation régulière.

Vous restez responsable de l'appréciation de ces risques. Les indications contenues dans nos brochures pour les formalités à documents à posséder s'appliquent à la date d'édition de la brochure pour des français résidant en France.

Par précaution, photocopiez votre passeport et billet d'avion, conservez les copies dans un endroit différent de celui des originaux ou chez une personne qui peut facilement vous les transmettre ainsi (aut est plus simple en cas de perte ou de vol.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conformément au décret 94-490 du 15 juin 1994, pris en application de l'article 31 de la Loi 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours, et en particulier à l'article 104 du dit décret, il est rappelé ci-après les dispositions des articles 95 à 103 du décret 94-490 du 15 juin 1994.

Article 95 :

Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a) et (b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donne lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Article 96 :

Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant au règlement ou aux usages du pays d'accueil ;
3. Les repas fournis ;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour, cette date ne peut être fixée à moins de 21 jours avant le départ ;

8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier du paiement du solde ;

9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;

10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11. Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;

12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites ou filières du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;

13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article 97 :

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci, le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article 98 :

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son gérant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;

4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5. Le nombre de repas fournis ;

6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;

9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'attarissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisme du voyage et au prestataire de services concernés ;

13. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions de § 7 de l'article 96 ci-dessus ;

14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15. Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ;

16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'ache-

teur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Article 99 :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article 100 :

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférents, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, la cours de la ou des devises retenus comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article 101 :

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été infor-

mé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- Soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède la prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de départ.

Article 102 :

Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsqu'avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par l'acheteur d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article 103 :

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- Soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- Soit s'il ne peut proposer aucune prestations de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.



TOUS NOS VOYAGES INDIVIDUELS SE FONT EN VOITURE PARTICULIÈRE
AVEC CHAUFFEUR ET GUIDE (sauf mention contraire)

PLAISIR ÉVASION

Votre agence-conseil pour tous vos déplacements loisirs ou affaires

6, place de la Madeleine

75008 PARIS

Téléphone: 01 05 32 03 15

Télécopie : 01 05 32 17 25 Messagerie : accueil@plaisirevasion.fr

Lie. 075 950 027

APS—RCP Général

RCS 305 589 153 B Paris

TVA intracommunautaire : FR 38 354 311 643

A partir du 1^{er} avril 2005, Air France ne verse plus de commission aux agences de voyages qui vendent ses prestations. Certains s'en émeuvent, d'autres réfléchissent. En effet, partout où elle a été prise, comme il y a quatre ans en Amérique du Nord, et plus récemment en Europe, cette mesure a permis de mettre en évidence la valeur essentielle de notre métier d'agence de voyages : le conseil.

Le conseil, c'est le droit fondamental pour tous et pour chacun de trouver une solution de voyage adaptée à ses besoins, au meilleur prix et dans la plus grande transparence des coûts.

Le conseil, c'est ce à quoi nous nous engageons aujourd'hui et ce pour quoi vous nous rétribuerez demain. Et cela, non parce que vous y serez obligé, mais bien parce que vous serez satisfait.

Venez en parler avec nous, nous sommes des spécialistes.

Votre agence conseil

Tarifs de nos frais d'agence :

Billetterie aérienne France : 10 Euros par personne

Moyen-Courrier (- 5 heures) : 15 Euros par personne

Long-Courrier (+ 5 heures) : 20 Euros par personne

Voyages Forfait : 15 Euros par dossier

Voyages « A la carte » : 30 Euros par dossier

Voyage Groupe : nous consulter

Extrait des Garanties liées à la carte bancaire Visa premier

1. Assurance Voyage

Le contrat souscrit par le Groupement Carte Bleue auprès de l'UAP, assure gratuitement le titulaire d'une carte bleue VISA PREMIER contre les risques de décès ou d'invalidité permanente consécutifs à un accident survenu au cours d'un voyage.

Le contrat garantit à l'assuré :

- Le remboursement des frais d'annulation en cas de maladie ou décès de l'assuré ou de ses proches, chômage ou contrainte professionnelle, vol ou perte de documents d'identité, annulation d'un tiers participant au voyage (même dossier), ... (garantie détaillée sur contrat)
- Perte ou vol ou détérioration de bagages
- Remboursement des prestations non utilisées en cas de retour anticipé.

2. Assistance voyage

Le contrat souscrit par le G.I.E. Carte bleue auprès du Groupement Européen S.A. permet au titulaire d'une carte bleue VISA PREMIER en cours de validité, ainsi qu'à son conjoint, enfants ou ascendants fiscalement à charge, de bénéficier de prestations d'assistance en cas de maladie, blessure ou décès. Que les bénéficiaires voyagent ensemble ou séparément pour une durée n'excédant pas 90 jours hors de France Métropolitaine, le contrat permet de garantir à l'assuré :

- Le passage d'un médecin et le rapatriement médical
- La prise en charge des premiers soins
- La présence d'un proche en cas d'hospitalisation de plus de 10 jours
- Le retour en cas de décès d'un proche
- Le transport du corps de l'assuré en cas de décès jusqu'au lieu des obsèques ainsi que les frais funéraires
- L'avance sur caution pénale et assistance juridique.

■ Article 4 - Engagement maximum et limitation

Les indemnisations survenues au titre de cette garantie sont limitées au maximum à deux Sinistres dans l'ordre chronologique de survenance par année civile et par carte.

■ Article 5 - Exclusions relatives à cette garantie

Sont seuls exclus du présent contrat :

- Les dommages causés par la guerre civile, la guerre étrangère, les insurrections, les révolutions, les confiscations et les enlèvements des Véhicules par les autorités de Police ou sur leur réquisition,
- Les dommages causés par l'usure du Véhicule, ceux causés par un vice de construction ainsi que tous les dommages volontaires,
- Les dépenses n'ayant pas trait à la réparation ou au remplacement du Véhicule (à l'exception des frais de remorquage qui seraient facturés),
- La location des Véhicules suivants :
AC Cobra, Acura, ARO, Aston Martin, Audax, Bentley, Berkeley Cars, Briklin, Bugatti, Cadillac, Caterham, Chevrolet corvette, Dodge (Viper, Stealth), Coste, Daimler, De Lorean, De Tomaso, Donkervoort, Eagle, Excalibur, Ferrari, Geo, Gillet, Ginetta, GMC, Graham Paige, GTM, Holden, Hudson, Hummer, Imola, Infiniti, Intermecanica, International Harvester, Isdera, Jaguar, Jeep, Jensen, Lamborghini, Lexus, Lincoln, Lotus, Maserati, Mac Laren, Mikrus, Mopar, Morgan, Mega, Packard, Pierce Arrow, Porsche, Riley motor car, Rolls Royce, Stallion, Studebaker, Tucker, TVR, Venturi, Wiesmann, véhicules utilitaires Chevrolet, Kit cars (liste au 1.1.2001).
- Les limousines de toutes marques et modèles,
- Les Véhicules de collection en circulation depuis plus de 20 ans ou dont la production a été arrêtée depuis plus de 10 ans par le constructeur,
- Les Véhicules de plus de 3.5 tonnes de poids total autorisé à vide,
- Les Véhicules de plus de 8m³ (mètres cubes) de volume de charge,
- Les Véhicules loués pour une durée supérieure à 31 jours consécutifs et ce quelle que soit la date de survenance du sinistre,
- Les Véhicules de loisirs : les Véhicules tout-terrain ou 4x4, Véhicules à 2 et 3 roues, les camping-cars et caravanes,
- La location simultanée de plus d'un Véhicule,
- Les dommages causés dans l'habitacle du Véhicule qui sont non consécutifs à un vol ou à un accident de circulation (les accidents de fumeurs, les dommages causés par les animaux dont l'Assuré à la propriété ou la garde).

IMPORTANT :

Nous ne pourrions, en aucun cas, vous rembourser la ou les prime(s) d'assurance que vous auriez acquittée auprès du loueur de Véhicules si vous aviez oublié de la décliner, ou si elle est automatiquement incluse dans un forfait que vous avez accepté, ou que vous a imposé le loueur.

LA GARANTIE ANNULATION INTERRUPTION DE VOYAGE

■ Article 1 - Définitions

Maladie

Toute altération de santé constatée par une autorité médicale habilitée, impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre et interdisant de quitter la chambre.

Accident

Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime, provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure, constatée par une autorité médicale habilitée, impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre et interdisant de quitter la chambre.

Préjudice Matériel Important

Tout dommage matériel (Incendie, Vol, Dégât des Eaux, Explosion, Effondrement) dont la gravité nécessite impérativement votre présence pour prendre les mesures conservatoires nécessaires ou que cette présence soit exigée par les autorités de police.

■ Article 2 - Objet de la garantie

La garantie a pour objet de couvrir les frais non récupérables occasionnées par la modification, l'annulation ou l'interruption d'un Voyage Garanti dans les conditions définies ci-après :

En cas d'annulation nous remboursons les frais non récupérables prévus contractuellement aux conditions de vente :

- Si la modification ou l'annulation intervient dans les 30 jours qui précèdent la date de départ, (au maximum 10 jours avant la date de départ en cas de Préjudice Matériel Important), à concurrence de 5.000€ par Assuré.
- Si la modification ou l'annulation intervient plus de 30 jours

avant la date de départ, à concurrence de 200 € par *Assuré*.
En cas d'Interruption, nous remboursons la portion des prestations non utilisées calculée au prorata temporis.

L'indemnisation de l'Assuré est due dans les seuls cas suivants :

Une *Maladie*, un *Accident* ou le décès de l'*Assuré*, son *Conjoint*, son *Concubin*, leurs ascendants (maximum 2^e degré), descendants (maximum 2^e degré), frères, sœurs, collatéraux par alliance (maximum 2^e degré), alliés (maximum 2^e degré), compagnons de voyages nommés sur le bulletin d'inscription, associés, ou toutes autres personnes amenées à remplacer temporairement l'*Assuré* dans le cadre de ses activités professionnelles (ex : médecins, pharmaciens, etc.). Il est précisé que les personnes mentionnées ci-dessus ne sont en aucun cas indemnisées si elles n'ont pas la qualité d'*Assuré*.

Un *Préjudice Matériel Important* atteignant l'*Assuré* dans ses biens immeubles ou dans ses locaux professionnels lorsqu'il exerce une profession libérale ou dirige une entreprise, et nécessitant impérativement sa présence ou que cette présence soit exigée par les autorités de police.

Le licenciement économique de l'*Assuré* à condition que la procédure n'ait pas été engagée avant l'achat du *Voyage Garanti*. Il est précisé que la convocation à l'entretien préliminaire à un licenciement fait partie de la procédure.

Conditions importantes :

Il est expressément précisé que la garantie ne pourra intervenir en cas de :

- Annulation ou Interruption ayant pour origine la non-présentation pour quelque cause que ce soit, d'un des documents indispensables au *Voyage* tels que passeport, visa, billets de transport, carnet de vaccination.
- Annulation ou Interruption du *Voyage* du fait du transporteur ou de l'organisateur pour quelque cause que ce soit.

■ Article 3 - Engagement maximum et limitations

Dans tous les cas notre limite d'engagement est fixée à 5.000€ par *Assuré* et par année civile indépendamment du nombre de sinistres que vous pourriez nous déclarer.

■ Article 4 - Effet, cessation et durée de la garantie

La garantie prend effet dans les limites prévues à compter de la date d'achat ou de réservation d'un *Voyage Garanti*, à condition que le règlement ait été effectué au moyen de votre carte VISA PREMIER.

Pour la garantie Annulation, celle-ci prend effet :

- En cas de *Maladie*, d'*Accident* ou de décès, dès l'achat du voyage dans les conditions et limites fixées.
- En cas de *Préjudice Matériel Important*, au maximum 10 jours avant la date de départ.

Pour la garantie Interruption, celle-ci prend effet le jour de commencement du *Voyage Garanti*.

Cessation de la garantie

Pour la garantie Annulation, celle-ci cesse le lendemain zéro heure suivant la date de départ.

Pour la garantie Interruption, celle-ci cesse passé un délai de 90 jours suivant la date de départ et en tout état de cause, à la date de retour dans votre pays de résidence habituel.

■ Article 5 - Exclusions relatives à cette garantie

Les garanties Annulation et Interruption ne pourront intervenir dans les circonstances précisées ci-dessous, qu'elles atteignent l'Assuré ou les personnes prévues dans le cadre de la garantie :

- *Les maladies psychiques,*
- *Les maladies non stabilisées constatées antérieurement à l'achat du Voyage Garanti et susceptibles de complication subite avant le départ,*
- *Les conséquences de l'usage de drogues ou de médicaments non prescrits médicalement,*
- *Les états de grossesse, à moins d'une complication imprévisible constatée par une autorité médicale habilitée et, dans tous les cas, les états de grossesse à partir du premier jour du 7^{ème} mois,*
- *Les accidents survenus au cours d'épreuves, courses ou compétitions, nécessitant l'utilisation d'engins à moteur,*
- *Les accidents résultant de l'utilisation d'engins aériens (sauf les aéronefs qualifiés pour le transport de passagers),*
- *Les conséquences de guerre civile ou étrangère, d'émeutes, d'insurrections ou de mouvements populaires, dans lesquels l'Assuré aurait pris une part active sauf s'il se trouve dans l'accomplissement du devoir professionnel,*
- *Pour la garantie Interruption, les maladies ou lésions bénignes qui peuvent être traitées sur place.*

IMPORTANT :

Nous ne pourrions, en aucun cas, vous rembourser la prime d'assurance Annulation que vous auriez acquittée auprès de votre Tour-Operator ou de votre agence de voyages si vous avez oublié de la décliner, ou si elle est automatiquement incluse dans un forfait que vous avez accepté.

COMMENT METTRE EN JEU LES GARANTIES ?

■ 1 - Garanties autres que véhicule de location

Déclaration des sinistres

Le Code des Assurances fait obligation de déclarer tous les sinistres dont vous pourriez être victime et qui pourraient entraîner le jeu de la garantie dans les 15 jours qui suivent leur survenance, sous peine de déchéance si l'Assureur établit que le retard lui a causé un préjudice ou à moins que vous ne justifiez que, par suite d'un cas fortuit ou de force majeure, vous ayez été dans l'impossibilité de faire votre déclaration dans les délais impartis. Les déclarations de sinistres seront adressées par le bénéficiaire ou par vous à :

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE BANCAIRE
SERVICE VISA PREMIER
76095 LE HAVRE CEDEX

Pièces justificatives

Dans tous les cas, vous ou vos *Bénéficiaires* devez apporter la preuve que la personne était bien assurée au titre d'un *Voyage Garanti*.

A ce titre, vous devez fournir

- La copie du titre de transport,

- La copie de la facture ou de la note de débit ou du relevé bancaire attestant que le titre de transport ou le *Véhicule de location*, ou encore les frais d'hôtel ont été réglés par votre carte VISA PREMIER,
- Pour les *Assurés* autres que le titulaire de la carte : l'attestation de la qualité d'*Assuré*.

En plus, pour la garantie Décès ou Invalidité

Le *Bénéficiaire* devra nous communiquer tout document permettant d'établir qu'il s'agissait bien d'un *Accident garanti* et principalement :

- Les rapports de police et tout autre rapport des autorités locales établissant les circonstances de l'accident,
- Un certificat de décès,
- Un document légal permettant d'établir la qualité de *Bénéficiaire*,
- Un certificat médical précisant la nature des blessures,
- En cas d'*Accident* pouvant entraîner une invalidité, se soumettre à toute expertise requise par nous.

En plus, pour les garanties Retard d'Avion et Retard de Bagages

- Les factures et tickets de caisse, etc. des frais engagés,
- Une attestation établie par le transporteur précisant que vous avez été victime d'un retard engageant la garantie, et la confirmation que vous avez bien réservé votre vol. Dans la mesure où vous vous verriez refuser par le transporteur l'obtention de ces pièces, vous devrez nous communiquer copie de votre carte d'embarquement,
- Le billet d'avion,
- Le ticket ou la copie d'enregistrement des *Bagages*.

En plus, pour la garantie Perte, Vol ou Détérioration de Bagages

- Votre déclaration de perte ou de vol établie auprès du transporteur aérien ou de la SNCF,
 - Votre copie du document du transporteur notifiant l'indemnité versée par celui-ci suite à la perte ou au vol des *Bagages*,
 - Votre ticket ou la copie d'enregistrement des *Bagages*,
 - Votre billet d'avion ou votre titre de transport SNCF,
 - La liste et le contenu des *Bagages* qui ont été perdus, volés ou détériorés, ainsi que la nature du dommage,
 - La date et le montant d'achat de vos *Bagages* et effets personnels, ainsi que l'original d'une facture pro-forma de ces objets. La communication de cette facture sera obligatoire pour tout bien ou effet personnel dont la valeur est égale ou supérieure à 10 % du montant de cette garantie. En son absence, l'évaluation de la valeur des *Bagages* se fera de gré à gré entre vous et nous.
- En cas de *détérioration*, le gestionnaire se réserve le droit de réclamer l'objet endommagé. Dans ce cas les frais d'envoi et de retour le cas échéant seront à notre charge.

En plus, pour la garantie Responsabilité Civile à l'Étranger

En cas de *Sinistre*, vous devrez nous aviser immédiatement et par écrit en mentionnant par le détail les circonstances et conséquences de l'*Événement*,

Toute correspondance, écrit, sommation, pli judiciaire ayant trait à un *Sinistre couvert* devra nous être transmis sans retard,

Vous devrez également nous aviser immédiatement de toutes poursuites, enquêtes dont vous pourriez être l'objet en relation avec un *Événement assuré*. Aucun accord, promesse, offre, paiement ou indemnisation ne pourra être proposé par vous sans notre accord écrit.

En plus, pour la garantie Annulation ou Interruption

- La preuve du remboursement ou de l'absence de remboursement de la part du transporteur ou de l'organisateur en cas d'annulation,

- Les conditions générales de vente établies par l'agence de voyage ou le tour-operator,

- La facture détaillée des frais déboursés par avance au moyen de la carte VISA PREMIER en cas d'interruption,

- Le questionnaire médical qui vous sera adressé,

- Tout certificat médical, acte de décès, rapport de police ou de pompier, déclaration sur l'honneur, nous permettant d'apprécier le bien-fondé de la demande d'indemnisation.

En plus, pour la garantie Neige et Montagne

Pour toutes les garanties :

- La copie de la facture ou de la note de débit ou du relevé bancaire attestant que les titres de transport, ou les forfaits de remontées ou de cours de ski, ou les frais de séjour ont été réglés avec votre carte VISA PREMIER.

En plus pour les frais de recherche de secours et de premier transport :

- Lorsque ces opérations sont effectuées par des professionnels ayant passé un accord avec le Gestionnaire, l'*Assuré* n'aura aucune somme à avancer et ne recevra donc aucune indemnité, celle-ci étant directement versée aux services de secours.

- Dans tous les autres cas, l'*Assuré* devra justifier de ses débours en produisant la facture originale des frais avancés.

En plus, pour le remboursement des forfaits de remontées ou de cours de ski :

- Les originaux de vos forfaits accompagnés des justificatifs des *Événements* ayant entraîné la non-utilisation totale ou partielle des forfaits (certificat médical, arrêt de travail, prise en charge hospitalière, rapport de police ou de gendarmerie).

En plus pour les Frais Médicaux en France :

- Les originaux de toutes vos factures, factures hospitalières, feuilles de maladie, honoraires de médecin, relevés de Sécurité Sociale, permettant d'établir le montant réel de vos débours,

ainsi que vos feuilles de remboursement dont vous avez bénéficié.

En plus pour la Responsabilité Civile :

- En cas de *Sinistre* vous devrez nous aviser immédiatement par écrit en mentionnant par le détail les circonstances et conséquences.

- Vous devrez nous transmettre sans retard toute correspondance, écrit, sommation, pli judiciaire ayant trait à un *Sinistre*.

- Vous devrez également nous aviser de toutes poursuites, enquêtes dont vous pourriez être l'objet en relation avec un *Sinistre*. Aucun accord, promesse, offre, paiement ou indemnisation ne pourra être proposé par vous sans notre accord écrit.

En plus pour la Garantie Bris de skis ou de chaussures de skis :

- L'original de la facture de location attestant que vos skis ou chaussures de skis personnels ont été endommagés accidentellement. Les originaux des factures d'achats de ces matériels datées de moins de cinq ans.

Et plus généralement toutes pièces que l'Assureur estimera nécessaires pour apprécier le bien-fondé de la demande d'indemnisation.

■ 2 - Garanties véhicule de location**Déclaration des Sinistres**

Pour bénéficier de la garantie, vous devez prévenir, le plus rapidement possible, par téléphone, l'un des deux numéros suivants :

EUROPE :

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE BANCAIRE

Service VISA PREMIER

76095 LE HAVRE CEDEX

Tél. : 02 32 74 20 22

Fax : 02 32 74 21 59

(Vous pouvez nous joindre, du lundi au samedi de 8h30 à 19h)

RESTE DU MONDE :

AIG ASSIST

Regency Square

6464 Savoy Drive

HOUSTON, Texas

77036 USA

Tél. : 1 (713) 267 25 60

ou depuis les USA (800) 336 86 28 (appel gratuit)

Fax : 1 (713) 952 36 19

Dès réception de l'appel, sous réserve que les conditions du présent contrat aient été respectées, votre responsabilité est dérogée et nous prendrons alors directement à notre charge le règlement du dossier.

ÉVÉNEMENT



Un an après le tsunami...

Les Français se font attendre

Alors que nos voisins européens ont retrouvé le chemin des pays touchés par le tsunami le 26 décembre 2004, les Maldives, la Thaïlande et surtout le Sri Lanka peinent encore à reconquérir la clientèle française.

Le 26 décembre 2004, un raz de marée géant frappait l'Asie du Sud-Est. Bilan : 220 000 morts et des millions de victimes directes ou indirectes. Destinations touristiques prisées, le Sri Lanka, les Maldives et la Thaïlande ont subi de plein fouet la vague meurtrière puis le "tsunami économique" qui s'en est suivi, suite à la désaf-

fection de la clientèle européenne. Un an plus tard, l'activité touristique peine à retrouver ses niveaux sur le marché français, bien plus lent à repartir que ses voisins britannique, allemand ou italien. C'est particulièrement vrai aux Maldives, où la fréquentation hexagonale s'est effondrée de près de 60 % entre janvier et novembre 2005 alors que, paradoxalement,

les infrastructures de l'archipel ont été peu touchées. Seulement 15 hôtels sur 87 sont restés fermés à la suite du raz-de-marée.

Quelques tendances positives

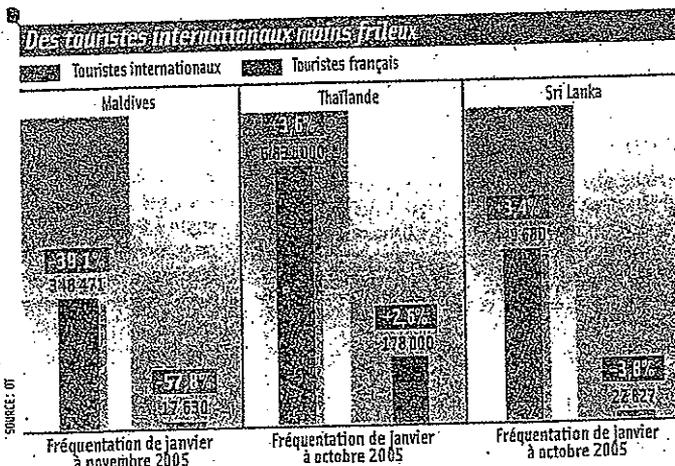
La situation est néanmoins en train de s'inverser doucement chez certains tour-opérateurs. Kuoni, leader sur la destination, a repris le 24 octobre un plan de vol ambitieux en affrétant entre 150 et 200 sièges chaque semaine sur l'avion de Corsair Paris-Male (le vol concurrent de Star Airlines, affrété notamment par Club Med-Jet tours opère, quant à lui, de nouveau et comme prévu depuis le 19 décembre). "Nous réalisons actuellement entre 150 et 180 ventes par semaine", constate Floréal Gavalda, directeur du tour-opérateur de Kuoni, soit un quasi retour à la normale par rapport à la même période en 2004.

Il faut dire que le voyageur s'est montré particulièrement actif, multipliant éducteurs et campagnes de publicité en partenariat



avec le Maldives Tourism Promotion Board. Asia est sur la même tendance positive, avec des prises de réservation en hausse de 9 % pour la saison d'hiver.

Le constat est plus morose chez Nouvelles Frontières (-35 % à fin décembre 2005 comparé à la même période en 2004) tout comme chez Vacances Transat, qui met même la destination entre parenthèses cet été, se contentant de la présenter en simple extension balnéaire d'un circuit au Sri Lanka. "Je n'attends pas un retour à la normale avant l'hiver prochain", remarque Eric Deby, président du groupe Nouvelles Frontières. "Sachant qu'entre-temps, les autres marchés européens auront raflé toutes les chambres et que nous n'aurons plus d'opportunité





Le Sri Lanka est le plus sinistré des trois pays touchés par la vague géante, alors même que le triangle culturel du pays, où passent tous les circuits, est intact. La médiatisation plus forte, les problèmes de reconstruction, mais aussi la résurgence de problèmes politiques ont sans doute joué contre le redémarrage de la destination.

© TIM PARKER/REUTERS

de les négocier à bons prix", se désole Patrick Gardin, chef de produit Asie chez Vacances Transat.

Les prix bas ne changent rien

Sur place, les derniers hôtels encore fermés rouvrent progressivement leurs portes. Le Taj Exotica Resort & Spa accueille à nouveau les clients depuis le 15 décembre. Four Seasons vient de rouvrir son établissement de Kuda Huraa, en attendant d'inaugurer dans quelques mois un second hôtel sur l'île de Landaa Giraavaru. Et le ministère du Tourisme des Maldives prévoit l'aménagement de 35 nouvelles îles pour le développement de projets hôteliers dans les cinq prochaines années. Soit l'équivalent de 5000 à 7000 lits supplémentaires.

La Thaïlande continue elle aussi de "galérer" sur le marché français. "Nous n'avons pas réussi à remonter la pente et nous nous maintenons à -30%", déplore Jacky Pilo, PDG de Voyageurs Associés. "Le pays reste pénalisé", confirme Floréal Gavalda. Même si Nouvelles Frontières ou Vacances Transat annoncent des performances stables. "La destination marche moyennement", reconnaît Philippe Marquenét, directeur commercial de Visiteurs en Asie. "Pourtant, les prix sont bas. Mais le long-courrier en général souffre, dans le contexte d'un marché de toute façon très morose."

Chez Asia, on espère néanmoins une normalisation au cours du premier trimestre. "La Thaïlande a beaucoup pâti du tsunami et les

Globalement, l'Asie se porte bien

Comment se porte l'Asie?

Si l'on excepté les trois pays touchés par l'événement ponctuel qu'est le tsunami, Thaïlande, Maldives et Sri Lanka, les ventes de forfaits des voyageurs membres du Ceto vers l'Asie ont progressé de 23,3 % en 2005. Les trois pays sinistrés intégrés, la baisse est de 6 % en France, quand le marché mondial est en hausse de 6 %. Ce qui veut dire que, globalement, l'Asie va bien. De plus en plus de Français s'y rendent, notamment en Chine et au Vietnam.

La tendance se confirme-t-elle en 2006?

La Chine poursuit sa croissance tout comme les pays de la péninsule indochinoise. L'Inde est également en progression. L'Indonésie, en revanche, se remet difficilement des attentats de Bali. Les Maldives et la Thaïlande devraient se normaliser sur le marché français au cours du premier semestre. Le Sri Lanka pas avant l'hiver prochain. Le Japon, qui sort de la confidentialité depuis deux ans, est un joker intéressant. Plus globalement, la zone Asie-Pacifique continue d'être porteuse.

dégâts balnéaires, à Phuket notamment, ont pénalisé injustement la demande culturelle de circuits dans le centre du pays. Mais nous devrions repasser en positif fin janvier", remarque Jean-Paul Chantraîne, PDG d'Asia.

L'optimisme est d'ailleurs de mise du côté des autorités touristiques thaïlandaises. La quasi totalité des 38000 chambres de Phuket est aujourd'hui opérationnelle et les hôteliers de l'île annoncent des taux d'occupation de 75 % à 80 % au mois de janvier, avec le retour des Européens en général. En 2006, l'Office de tourisme de Thaïlande va continuer de se retroucher les manches pour soutenir la destination sur le marché français, avec le lancement d'une campagne de publicité sur Liberty TV en février, mars et mai, ainsi qu'une campagne de communication en partenariat avec plusieurs tour-opérateurs (des discussions sont en cours avec Jet tours et Kuoni).

Un vent d'optimisme

Le plus sinistré des trois pays touristiques touchés par le tsunami reste le Sri Lanka, réellement en panne sur le marché français même si les statistiques (sans doute gonflées par l'arrivée d'humains

et les promotions réalisées au printemps) masquent la désaffection des visiteurs. Tous les TO sont unanimes à déplorer une forte chute ces derniers mois, alors même que le triangle culturel du pays, où passent tous les circuits, est intact. La médiatisation plus forte, les problèmes de reconstruction pour les habitations, mais aussi la résurgence de troubles politiques sur place (avec la rébellion tamoule) ont sans doute joué contre le redémarrage de la destination.

Avec une rotation de moins et un vol via Frankfurt au départ de Paris, Sri Lankan Airlines gère la pénurie. Pour autant, l'Office de tourisme du Sri Lanka à Paris reste optimiste. Fort de nouveaux TO qui lancent le pays (Beachcomber Tours et Mille et Un Soleils), d'une campagne de communication à venir et d'une nouvelle promotion lancée le 15 janvier (30 % de réduction sur les 300 premiers forfaits vendus pour les périodes mai-juin et septembre), il espère une hausse de 15 % des Français en 2006. De manière réaliste, et vu le contexte général du marché, les voyageurs n'espèrent pas, pour leur part, un retour à la normale avant l'hiver prochain.

• PASCALE HILLIATRE ET RAPHAËL SALLERIN

À rendre avec la copie

Schéma programme

Jour	Date	PDJ	Prestations du matin	Déj.	Prestations après-midi	Dîner	Soirée	Nuitée

